



ACADÉMIE
DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Personnels d'encadrement stagiaires

Promotion 2022,
Sébastienne Guyot



Formation statutaire académique

Septembre 2022

Le mot du recteur

Bienvenue dans votre nouveau poste et félicitations pour avoir choisi les métiers de l'encadrement ! Tout particulièrement dans l'académie de Créteil, vous allez contribuer au pilotage d'un système éducatif qui vise à élever le niveau général et à renforcer la justice sociale.

Je souhaite que la formation de grande qualité proposée pour cette année vous permette de développer vos compétences à partir de cinq objectifs :

- la construction d'une posture de cadre dans un système complexe ;
- une formation inter-catégorielle développant votre capacité à agir avec des cadres qui ont un autre métier que le vôtre ;
- une individualisation de votre formation prenant en compte votre expérience antérieure ;
- l'aptitude à construire un véritable pilotage pédagogique et à accompagner les évolutions en cours;
- la capacité à mener à bien des projets en lien avec les autres services de l'État et avec les collectivités territoriales.

Cette vision s'inscrit pleinement dans le cadre de la nouvelle École académique de la formation continue, qui doit permettre à tous les personnels, *a fortiori* ceux de l'encadrement, de bénéficier d'une formation ambitieuse, de qualité, tout au long de leur carrière et au plus près de leurs besoins.

Je vous souhaite une pleine réussite et un plein épanouissement dans votre nouveau métier, avec l'absolue nécessité de savoir harmoniser votre vie professionnelle et votre vie personnelle.

Daniel Auverlot
Recteur de l'académie de Créteil

Le mot de la déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE)

La formation professionnelle des cadres conduit des professionnels de l'éducation aux parcours très divers à l'exercice d'une fonction qui requiert la capacité non seulement d'assumer des responsabilités, mais encore celle d'incarner l'éthique exigeante d'un représentant de l'État.

Cette perspective impose une formation initiale qui se déroule selon des modalités diversifiées, afin de permettre aussi bien l'acquisition de gestes professionnels que l'accès à une culture de l'encadrement, dans un contexte complexe de changements. Elle s'intègre dans un continuum de formation qui prend en compte la préparation au concours et se poursuit par la formation continuée et continue, dans une perspective de développement professionnel.

Votre formation statutaire doit vous permettre à la fois de devenir acteur de votre parcours professionnel, et de participer à impulser une dynamique de partage entre pairs. Elle s'appuie pour cela sur de grands principes :

- **l'alternance** qui permet l'enrichissement mutuel des temps de travail en responsabilité et des temps de formation à l'IH2EF ou en académie ;
- **l'inter-catégorialité** qui développe une culture commune et qui vise à soutenir des collectifs apprenants dans les territoires ;
- **la personnalisation** du parcours de formation qui tient compte de l'expérience acquise, en particulier pour les personnels ayant fait fonction ;
- **l'ouverture** à des contextes professionnels différents qui enrichit le regard porté sur les évolutions des métiers de cadres, la conduite du changement, ou la modernisation de l'action publique.

Le présent livret récapitule les éléments constitutifs de cette formation en présentant ses acteurs et les grandes lignes de son contenu qui est pensé pour être complémentaire de l'offre de l'IH2EF.

Votre chef d'établissement d'accueil (CEA) et votre référent (si vous êtes personnel de direction stagiaire), votre tuteur (si vous êtes inspecteur stagiaire), votre accompagnement départemental et académique (École académique de la formation continue, acteurs départementaux, formateurs, ...) sont à votre disposition pour vous apporter l'aide et le soutien nécessaires à une entrée dans vos nouvelles fonctions que je vous souhaite pleinement réussie.

Sylvie Charbonnel

Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement

Sommaire



Formation statutaire des personnels d'encadrement : les ambitions académiques	6
Les acteurs de la formation	7
Validation de la formation et procédures de titularisation dans le corps	12
Les contenus de l'offre de formation académique 2022-2023	15
1. Descriptifs des modules communs aux personnels de direction / personnels des corps d'inspection stagiaires 2022 – année 2022-2023	16
2. Descriptifs des modules destinés aux personnels des corps d'inspection stagiaires 2022 – année 2022-2023	33
3. Descriptifs des modules destinés aux personnels de direction stagiaires 2022 – année 2022-2023	48
Annexes	63
Le pilotage académique de la formation	64
Vos interlocuteurs	65
Convention de stage des personnels des corps d'inspection	70
Convention de stage des personnels de direction	73

Formation statutaire des personnels d'encadrement : les ambitions académiques

« La formation professionnelle statutaire des personnels d'encadrement pédagogique vise la professionnalisation des personnels d'inspection et de direction dans la perspective d'un pilotage renforcé du système éducatif. En donnant à ces cadres une culture commune de la responsabilité et de l'engagement professionnel, elle accompagne et induit un changement de posture nécessaire à leur prise de fonction. Elle répond aussi à l'exigence d'adaptabilité du service public et dote l'encadrement des outils nécessaires à la conduite du changement. » (Circulaire n° 2017-141 du 04-08-2017).

L'organisation générale de la formation est définie au niveau national par les arrêtés distincts du 27 mars 2020 relatifs à la formation professionnelle statutaire des personnels de direction et à la formation professionnelle statutaire et à l'affectation des IA-IPR et des IEN stagiaires.

➔ L'académie retient tout particulièrement trois priorités stratégiques

1

Renforcer le positionnement institutionnel des personnels d'encadrement pédagogique

En tant que représentants de l'État, ils sont en charge de la mise en œuvre d'une politique éducative nationale (en école, en circonscription, en EPLE, dans l'académie) ce qui requiert la clarification des différents « périmètres de responsabilités, de compétences et d'appartenance », leur juste appréciation en situation, dans et hors EPLE, au dedans comme au dehors de notre administration. La formation doit apporter le maximum d'occasions de développement du sentiment d'appartenance à l'institution, constitutive de la loyauté et de la capacité à rendre compte.

2

Développer fortement la capacité coopérative des personnels d'encadrement stagiaires dans leur parcours de professionnalisation

Comme pilote et représentant de l'État, ils doivent :

- conduire le changement pédagogique et éducatif ;
- accompagner et évaluer les personnels.

À l'interface entre le terrain des établissements et les autorités départementales ou académiques, un personnel d'encadrement pédagogique doit savoir concilier :

- respect du principe hiérarchique et souci de la loyauté ;
- volonté d'installation de la confiance et de la bienveillance.

Il lui revient donc de contribuer activement à la coopération à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique interne ainsi qu'avec les partenaires et « usagers » (importance de l'alliance éducative avec les parents comme avec les élèves), grâce au renforcement des compétences psycho-sociales requises.

Les personnels de direction et d'inspection seront donc préparés à réfléchir et agir ensemble autour de thématiques professionnelles requérant leur collaboration. Des objets de travail partagés pourront donc justifier des modules communs.

3

Faire partager les objectifs du projet académique : donner à tous les élèves les outils pour devenir autonomes et mobiles

En tant que pilotes pédagogiques, les personnels d'encadrement de l'académie de Créteil doivent fédérer les acteurs pour construire des trajectoires de réussite et favoriser l'ambition de tous les élèves. Cet objectif s'appuie sur l'usage concerté d'indicateurs afin de poser ensemble des diagnostics, d'évaluer ensemble les politiques suivies et de mettre en place un plan d'actions pour répondre aux besoins.

Ce faisant, ils développeront leurs capacités stratégiques au service de la réussite des élèves.

En élargissant leur conscience et leur vigilance déontologiques, en faisant vivre les valeurs de notre République dans leur action quotidienne, en développant une éthique de la relation et un mode de communication de qualité, ils créeront les conditions de la coopération afin de permettre à l'individu comme au collectif de s'inscrire dans une trajectoire de réussite.

Les acteurs de la formation

● La déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE)

- Assure, sous l'autorité du recteur et en coordination avec la directrice de l'École académique de la formation continue (EAFC), une mission de conception de la stratégie académique de formation des personnels d'encadrement.
- Élabore, met en œuvre et suit le dispositif académique de formation initiale et continue des personnels d'encadrement.
- Met en œuvre la politique académique de formation des personnels d'encadrement ;
- Veille à la coordination des différents acteurs académiques et à la bonne dynamique du processus de formation.

La DAFPE est le relais de l'IH2EF en académie. Toute demande à l'IH2EF doit au préalable être soumise à la DAFPE.

● L'École académique de la formation continue : les conseillères en ingénierie de formation et les gestionnaires

En collaboration avec la DAFPE :

- mettent en place le calendrier des formations ;
- contribuent au suivi des formations et à leurs mises en œuvre ;
- assurent la gestion administrative et financière des actions de formation et des différents acteurs ;
- s'assurent du respect du cahier des charges de la formation et de son articulation avec le cadrage national ;
- aident à l'élaboration d'un bilan de la formation des personnels d'encadrement ;
- assurent une mission de veille sur les éventuelles difficultés repérées ;
- participent au pilotage du réseau et à la coordination des acteurs de la formation des personnels d'encadrement en académie.

➔ Les acteurs de la formation des personnels des corps d'inspection

● Le tuteur

Le tuteur joue un rôle essentiel dans la professionnalisation des inspecteurs stagiaires et dans la construction de leur posture :

- il accueille le stagiaire, favorise sa connaissance du contexte professionnel et de son environnement institutionnel ;
- il facilite l'adaptation du stagiaire à sa nouvelle fonction et participe au traitement des difficultés éventuellement rencontrées ;
- il contribue à l'individualisation de la formation du stagiaire par l'analyse de ses besoins au regard des situations professionnelles rencontrées ;
- il identifie les acquis et les marges de progrès du stagiaire ;
- il concourt à l'évaluation du parcours de professionnalisation du stagiaire dans un esprit formatif ;
- il veille à proposer des modalités d'accompagnement variées et adaptées aux besoins du stagiaire : visites conjointes, préparation, observation et analyse réflexive de situations professionnelles diversifiées, apports spécifiques sur la connaissance du territoire et des interlocuteurs, soutien à la prise en main des outils métiers ;
- le tuteur et le stagiaire pourront utilement s'appuyer sur les documents de positionnement mis en place par l'IH2EF (Voir espace M@gistère Promotion Sébastienne Guyot) qui permettent d'établir un bilan personnalisé des compétences, de valider les acquis professionnels du stagiaire et de lui indiquer les compétences qui doivent faire l'objet d'une consolidation, soit par une démarche personnelle, soit par des formations complémentaires en académie ou à l'IH2EF.

Remarque : les personnels d'inspection recrutés par inscription sur liste d'aptitude ne bénéficient pas de tuteur. Toutefois, une demande argumentée peut être formulée auprès des doyens ou A-Dasen qui pourront la soumettre à la validation de la DAFPE.

● Les doyens (inspecteurs du 2^d degré)

Pairs expérimentés ayant une excellente connaissance de l'académie, des services du rectorat et de son fonctionnement, les doyens ont un rôle d'accompagnement et de conseils. Ils participent, de fait, à la formation des inspecteurs stagiaires.

● Les coordonnateurs de discipline (inspecteurs du 2^d degré)

En lien avec le bureau du doyen et avec certains services, ils jouent un rôle important dans la professionnalisation des nouveaux collègues et sont des ressources de proximité qui facilitent l'entrée dans le métier. Les inspecteurs stagiaires peuvent les solliciter afin de mobiliser leurs connaissances fines des interlocuteurs, des procédures et des usages.

● Les A-DASEN (inspecteurs du 1^{er} degré)

Adjoints à la Directrice ou au Directeur académique des services de l'éducation nationale de chaque département, ils disposent d'une connaissance fine du département, des services de la DSDEN, et du métier d'IEN. Ils contribuent à la formation des IEN stagiaires et ont un rôle d'accompagnement et de conseils.

Les acteurs de la formation des personnels de direction

Le rôle et missions des différents acteurs nationaux et académiques sont décrits dans le guide de l'IH2EF. Toutefois, l'académie de Créteil a fait le choix, concernant les personnels de direction, d'une coordination départementale.

Les DAASEN, correspondants départementaux

C'est l'échelon départemental qui assure le suivi des personnels de direction en formation statutaire.

Dans ce cadre, le correspondant départemental :

- participe au comité académique de pilotage opérationnel et de suivi de la formation des cadres ;
- organise le suivi des stagiaires dans son département, prend toutes dispositions utiles pour assurer la cohésion de la promotion (solidarité de réseau). Il peut décider de la mise en œuvre de temps de régulation à chaque fois qu'il le juge nécessaire (remontée d'informations sur la réception de l'offre de formation par exemple) ;
- après avoir participé à leur recrutement, il pilote le réseau des référents et coordonne leur action notamment au moyen de réunions de régulation (une première peut être programmée avant les vacances d'automne, une seconde entre les vacances de Noël et les vacances d'hiver), pour dresser des bilans d'étape sur le parcours de professionnalisation des stagiaires, et favoriser les échanges de pratiques entre pairs (harmonisation des modes opératoires d'accompagnement des stagiaires et mutualisation d'outils...) ;
- reste en veille (en lien avec le CT EVS du département, l'IA-IPR EVS du secteur, et la DAFPE), sur les éventuelles difficultés mais également sur les régulations nécessaires à mener auprès des CEA, CER comme des stagiaires (protocole d'alerte). Il prend toute disposition utile pour y remédier sur la base d'un diagnostic partagé de la situation ;
- participe, en étroite relation avec la DAFPE, à la production comme à la diffusion de toute information à caractère stratégique concernant la formation statutaire, des stagiaires, des CEA, des référents ou des formateurs.

Les animateurs départementaux placés auprès des DAASEN, correspondants départementaux

Dans son action de pilotage et de régulation départementale, le DAASEN s'appuie sur des personnels de direction animateurs qui en assurent les traductions opérationnelles. Ils sont donc directement impliqués dans :

- l'organisation des actions de formation départementalisées ;
- le suivi de proximité des stagiaires par le lien constant qu'ils entretiennent avec les référents. Leur point de vue sera entendu pour l'analyse des difficultés éventuelles d'un stagiaire, de la qualité de son investissement notamment dans le cadre des modules départementaux ;
- en relation avec la DAFPE, ils relayent et produisent de l'information opérationnelle sur les conditions et contenus de formation, à l'usage des stagiaires, des CEA, référents, formateurs et DAASEN. Ils participent au comité de pilotage opérationnel de la formation à l'échelle académique.

Le conseiller technique départemental pour les établissements et la vie scolaire (CT EVS départemental)

Par la nature même de ses fonctions auprès du DASEN, le CT EVS départemental recueille les informations utiles relatives aux situations de tensions que peuvent traverser certains EPLE (dégradation de leur climat scolaire). Aux côtés du DAASEN, il sera donc forcément partie prenante de l'analyse du contexte d'exercice éventuellement complexe ou difficile de tel ou tel stagiaire.

Au-delà du diagnostic qu'il pourra croiser avec le référent, l'IA-IPR EVS, le DAASEN, le personnel de direction - animateur départemental, il apportera le conseil d'un personnel de direction expérimenté, avisé et porteur d'une connaissance fine des codes ou habitudes de fonctionnement de l'administration départementale.

L'IA-IPR – Établissements et Vie Scolaire (EVS)

À partir de la connaissance qu'il a de l'établissement d'affectation, du Chef d'Établissement d'Accueil (CEA), du Chef d'Établissement Référent (CER) et du plan de formation statutaire, l'IA-IPR EVS rend visite au stagiaire avant les vacances de Toussaint pour une première prise de contact, puis en décembre/janvier afin de procéder à un bilan d'étape de l'adaptation au poste de ce dernier. Il le retrouve lors de l'entretien de titularisation programmé avant et après les vacances de printemps, sans que d'autres rencontres ou échanges intermédiaires ne soient exclus en cas de besoins ou de difficultés particulières.

En tout état de cause, l'IA-IPR EVS doit être prévenu en cas de doute sérieux sur le pronostic d'intégration du stagiaire dans le corps, que l'alerte provienne du CEA, du CER, du DAASEN ou du CT EVS départemental.

Le chef d'établissement d'accueil (CEA)

- Il accueille et conseille le stagiaire au moment de son intégration dans l'établissement, comme dans son positionnement dans la fonction d'adjoint.
- Il prévoit, pour ce faire, des temps formalisés d'échange et de régulation, moments d'explicitation des stratégies mises en œuvre, afin de rendre lisible le fonctionnement de l'établissement. Des occasions d'interrogation et d'analyse de l'action conduite (auto évaluation) et des opportunités de préparation et de projection des actions à venir (anticipation).
- Il accompagne les nécessaires ajustements relationnels (avec les élèves, les personnels, les familles, les partenaires), et la construction d'une nouvelle posture institutionnelle de cadre (discrétion, neutralité et réserve, loyauté, sens du service public, exemplarité...).
- Il veille à l'installation d'une communication orale et écrite appropriée, à la cohérence entre les exigences posées aux collaborateurs et le comportement professionnel affiché (exemple de la ponctualité, de la tenue vestimentaire...).
- Il met en place des situations d'apprentissage variées et associe peu à peu le stagiaire aux actions de pilotage. Par exemple, il n'est pas pensable que ce dernier reste à l'écart de toutes les étapes de la préparation de la rentrée (marge d'autonomie, offre de formation, effectifs, répartition de la DHG, élaboration de la structure, TRM, répartition de services, constitution des équipes et classes, EDT), de la mise en œuvre et du suivi de la politique pédagogique et éducative et de l'ensemble des dispositifs spécifiques (AP, PPRE, parcours avenir, GPDS...), de la GRH (gestion ou suivi des opérations collectives et des situations individuelles dont l'inspection et la notation)

et de la politique de communication (élèves, professeurs, familles).

- Il affine avec le stagiaire le plan de formation personnalisé élaboré avec le CER. Il peut en effet apporter sa connaissance du contexte d'exercice pour préciser les besoins de formation.
- Il contribue au suivi assidu de la formation statutaire du stagiaire en tenant compte de plan de formation. Il veille en cela à anticiper les arbitrages entre activités en EPLE et temps institutionnels de formation.
- Il délègue peu à peu des tâches en responsabilité dans les domaines pédagogiques et éducatifs en explicitant les enjeux et le cadre réglementaire, pour mieux identifier les stratégies possibles de mise en œuvre, sans oublier de préciser les modalités du « reporting ».
- Il permet la participation active du stagiaire dans les instances (CA, CP, CVC ou CVL, CESC, CHSCT, CD), par la prise en charge de points spécifiques comme le pilotage de conseils d'enseignements, de conseils de classes (préparés en amont pour une meilleure cohérence et équité de traitement des élèves).

Pour conclure, il aide son adjoint à construire une vision intégrée et globale de l'établissement : complémentarité des objectifs pédagogiques et éducatifs, évaluation de sa performance, identification des leviers mobilisables et des obstacles à lever ou à contourner dans la mise en œuvre de son projet... Le CEA est le premier formateur et l'acteur principal de l'individualisation du parcours du stagiaire.

Le chef d'établissement référent (CER)

Le CER accompagne le stagiaire dans son parcours de professionnalisation en l'aidant, en lien avec le CEA, à se positionner dans ses nouvelles fonctions, à réguler sa pratique, à mobiliser ressources et réseaux à bon escient. Pour ce faire, il prend connaissance de l'architecture et des contenus de la formation statutaire nationale et académique dont il doit se sentir partie prenante. Il est aussi en lien avec les animateurs départementaux pour assurer un suivi optimal du stagiaire.

- Il organise au minimum une rencontre d'échanges et d'analyse réflexive avec le stagiaire par période entre deux vacances, dans l'établissement d'affectation de ce dernier ou dans le sien. Dans ce cadre, il sait écouter, dédramatiser, aider à la prise de distance et prodiguer conseils et encouragements. Il facilite la démarche continue d'auto évaluation du stagiaire.
- Il participe au cours d'entretiens avec son stagiaire à l'élaboration du plan personnalisé de formation académique (PPF) de celui-ci en vue d'une éventuelle validation par Monsieur le recteur.
- Il propose des apports complémentaires à ceux du CEA et à l'offre académique ou nationale de formation (articulation théorie/pratique) afin d'aider le stagiaire à contextualiser ce qu'il fait dans le cadre du fonctionnement global de l'EPLE.
- Il aide le stagiaire à anticiper les échéances du « film annuel », à prioriser les tâches et à distinguer l'essentiel de l'accessoire.
- Il peut aider le stagiaire à élaborer son rapport d'activité et à préparer son entretien de titularisation.
- Il dresse avec le stagiaire un bilan des effets de la formation statutaire et des perspectives de formation futures.
- Le CER et le stagiaire pourront utilement s'appuyer sur les documents de positionnement mis en place par l'IH2EF (Voir espace M@gistère Promotion Sébastienne Guyot) qui permettent d'établir un bilan personnalisé des compétences, de valider les acquis professionnels du stagiaire et de lui indiquer les compétences qui doivent faire l'objet d'une consolidation, soit par une démarche personnelle, soit par des formations complémentaires en académie ou à l'IH2EF.

En conclusion

Personnel de direction ou personnel d'inspection stagiaire, la formation dépend aussi de ce que le stagiaire en fait... en lien avec ses collègues de promotion (réseaux d'échanges informels)

Le travail sur les valeurs et l'acquisition de la posture d'un personnel d'encadrement du ministère de l'Éducation nationale, l'assimilation des connaissances afférentes, l'implication dans les activités professionnelles constitutives du « cœur de métier », nécessitent une démarche réflexive personnelle d'analyse et de synthèse qu'il revient au stagiaire de mener à bien avec le concours organisé de toutes les personnes associées à sa formation.

Dans ses fonctions d'adjoint ou d'inspecteur, le stagiaire est conduit à identifier des situations professionnelles qui sont ou seront pour lui porteuses d'enjeux au sens où il y jouera une partie de sa légitimité et de sa crédibilité. C'est dire l'importance du repérage des compétences à développer ou à acquérir par ordre de priorité en fonction du cycle annuel de l'activité des personnels de direction ou d'inspection, dans leur contexte territorial spécifique d'exercice.

Validation de la formation et procédures de titularisation dans le corps

1 Des personnels d'inspection

La validation des parcours de professionnalisation des inspecteurs stagiaires ainsi que les procédures en vue de leur titularisation sont précisées par les articles 9 et 26 du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 et l'arrêté du 27 mars 2020.

« Le stagiaire bénéficie d'un parcours personnalisé de formation défini au début de l'année de stage par le recteur, compte tenu des compétences acquises par le stagiaire dans ses fonctions antérieures. Il s'engage à suivre le parcours de formation et à répondre aux exigences de la formation en termes d'assiduité et de productions. »

Fonction d'évaluation du tuteur

Le tuteur accompagne le stagiaire dans la personnalisation du parcours de formation. A l'issue de l'année de stage, il établit un rapport sur la manière dont les compétences métier ont été installées.

Procédures de titularisation

Concernant les lauréats du concours

Les articles 9 et 26 du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 précité prévoient que les inspecteurs sont, à l'issue du stage, titularisés :

- pour les IEN : sur proposition du recteur d'académie concerné qui peut recueillir au préalable l'avis de la cheffe de l'IGÉSR ;
- pour les IA-IPR : sur proposition du recteur d'académie concerné qui fonde son avis sur le rapport établi par le tuteur et qui peut être complété d'un rapport établi par la cheffe de l'IGÉSR.

L'IGÉSR sera notamment sollicitée par les recteurs pour les situations de stagiaires ayant nécessité un accompagnement particulier et pour lesquelles un avis réservé ou défavorable à la titularisation serait envisagé. La DGRH E2-2 devra être informée de cette saisine.

Pour les inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires relevant de la spécialité « enseignement du premier degré, le directeur académique des services de l'éducation nationale sera étroitement impliqué dans la mise en œuvre de cette procédure. » ;

Le personnel d'inspection stagiaire produit un rapport d'activités, rédigé en lien avec son tuteur :

- au recteur pour les IA-IPR et les IEN 2^d degré (copie au doyen concerné) ;
- au DASEN pour les IEN 1^{er} degré. Ce rapport servira de support à l'entretien auquel sera convié le stagiaire. A l'issue de cet entretien, le DASEN émet un avis argumenté.

La titularisation est ensuite proposée en commission administrative paritaire nationale (CAPN) à partir des avis proposés au recteur et, le cas échéant, de l'inspection générale.

Elle est enfin prononcée par le ministre de l'Éducation nationale et fait l'objet d'une parution au J.O.

Rappel : la circulaire n°2009-053 du 7 avril 2009 précise qu'« à l'issue de l'année de formation, le recteur produit, pour chaque stagiaire, un avis relatif à la titularisation qui tient compte, d'une part, de la manière de servir des stagiaires, appréciée notamment lors du stage en responsabilité et, d'autre part, de l'assiduité et de l'engagement dont ces derniers font preuve dans le suivi de leur parcours individuel de formation ».

Concernant les recrutés par liste d'aptitude et détachés

Les personnels d'inspection détachés suivent la formation statutaire à l'instar des lauréats de concours.

Les personnels d'inspection nommés par liste d'aptitude ou par intégration directe sont titularisés dans leur corps d'accueil dès leur recrutement et radiés des cadres du corps d'origine. Toutefois, dans le cadre d'un parcours personnalisé, ils sont rattachés à la formation statutaire.

La position de détachement a une durée de 3 années. En troisième année, l'inspecteur détaché produit un rapport d'activité adressé à l'inspection générale de rattachement. La visite de titularisation est ensuite programmée en mars-avril. La demande d'intégration dans le corps par les personnels détachés est alors examinée en CAPN à partir des avis émis par Monsieur le recteur et l'inspecteur général. Le recrutement définitif dans le corps est enfin prononcé par le ministre de l'Éducation nationale (arrêté d'intégration au 1^{er} septembre de l'année N+3).

2

Des personnels de direction

Concernant les lauréats du concours et les recrutés par liste d'aptitude

Dans le courant du mois d'avril-mai, une inspection de titularisation par l'IA-IPR EVS du district d'affectation est programmée en relation avec le CEA. Cette visite fait suite à la production d'un rapport d'activités (3 à 4 pages maximum) préalablement adressé à l'IA-IPR EVS et au DASEN et/ou DAASEN par le stagiaire. La forme et le contenu de ce rapport sont laissés à son initiative. Il peut demander le conseil de son référent et/ou de son CEA.

Le stagiaire tient en outre à la disposition de l'IA-IPR EVS tout document de travail attestant de ses diverses contributions au pilotage de son EPLE d'affectation.

Un entretien avec le DASEN ou DAASEN du département est également planifié.

En amont de cette visite de titularisation, l'IA-IPR EVS provoque tout échange utile avec le CEA (également producteur d'un rapport sur la manière de servir de son adjoint) ainsi qu'avec le référent, de façon à ce que le croisement des regards permette de construire un diagnostic étayé et partagé.

La commission administrative paritaire académique (CAPA) arrête les propositions de titularisation, de renouvellement voire de non intégration dans le corps dans le courant du mois de juin. Les propositions rectorales de non titularisation sont ensuite examinées par la Division de l'Encadrement du ministère. Les stagiaires prennent connaissance des différents avis avant la fin du mois de juillet. Ils reçoivent leur arrêté de titularisation en juillet à l'issue de la CAPA. La situation des stagiaires ayant un avis défavorable du recteur est étudiée en CAPA puis en CAPN.

● S'agissant des détachés

Une visite bilan d'étape est planifiée en mai-juin par l'IPR EVS en concertation avec le CEA. La production d'un rapport d'activités est également demandée au détaché. Le suivi concerté de l'adaptation au poste des détachés est comparable à celui des lauréats concours. « *Les fonctionnaires détachés peuvent demander, à tout moment, à être intégrés dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation. Au-delà d'une période de détachement de cinq ans, une intégration dans ce corps leur est proposée.* » (décret N°2020-1030 du 11 août 2020). La visite de titularisation intervient à l'issue de la demande d'intégration du personnel détaché.

● Les différents niveaux de mise en alerte

Pour le stagiaire

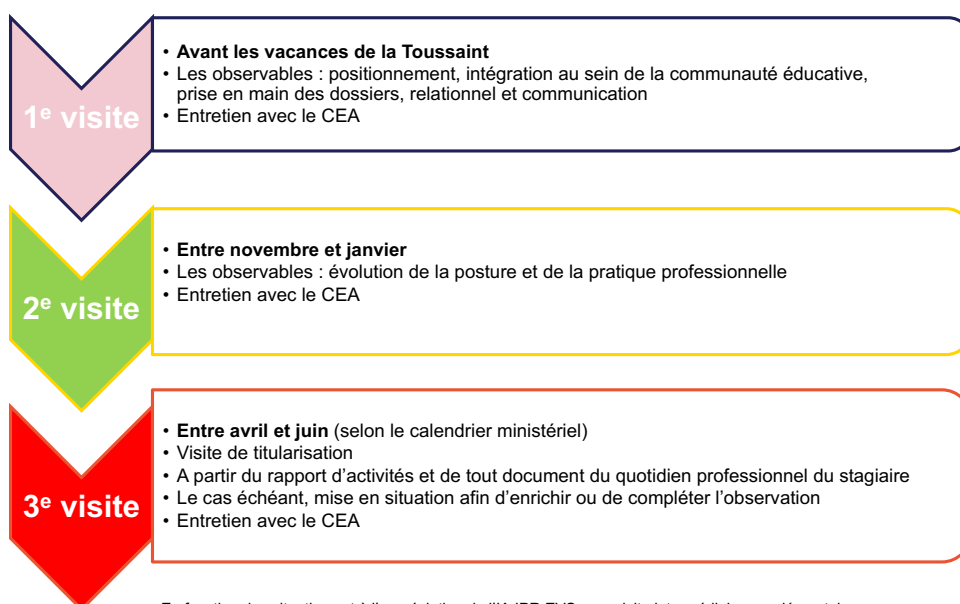
- 1^{er} niveau : le CER (pair de proximité qui peut recevoir les confidences).
- 2^e niveau : le CER communique auprès du comité de suivi départemental (DAASEN, CT EVS départemental, animateurs départementaux, IA-IPR EVS).
- 3^e niveau : l'IA-IPR EVS en lien avec le DAASEN prévient la DAFPE pour une éventuelle adaptation du plan de formation.

Pour le CEA

Le comité de suivi départemental et l'IA-IPR EVS.

● Procédure de titularisation et accompagnement par les IA-IPR EVS

La titularisation et les modalités d'évaluation



En fonction des situations et à l'appréciation de l'IA IPR EVS, une visite intermédiaire supplémentaire pourra être prévue et encadrée par un relevé de conclusions de visite, porté à la connaissance de l'intéressé.

Les contenus de l'offre de formation académique 2022-2023

Les modules présentés dans ce livret vous permettent d'élaborer votre plan de formation académique.

Ce plan personnalisé de formation (PPF), d'une durée minimale de 54 heures (soit 9 jours), est constitué de modules obligatoires et de modules facultatifs laissés au choix du stagiaire.

Votre CEA, votre CER, votre tuteur, vous accompagnent dans l'élaboration de ce plan de formation qui sera formalisé via une application DAFOR dédiée, entre le 7 et le 30 septembre 2022.

<https://dafor.ac-creteil.fr/fmi/webd/PPF%20encadrement%2022-23>

1.

Descriptifs des modules communs aux personnels de direction / personnels des corps d'inspection stagiaires

promotion 2022

année 2022-2023

Module

« Accueil en académie d'affectation »

Module obligatoire

Regroupement des personnels de direction et d'inspection stagiaires de la promotion 2022 affectés dans l'académie de Créteil

- **Ouverture de la séance et présentation du déroulement**
Madame la Déléguée Académique à la Formation des Personnels d'Encadrement (DAFPE), Sylvie Charbonnel.
- **Le rôle et la posture du personnel d'encadrement dans la construction d'un pilotage pédagogique en lien avec les priorités nationales et académiques**
Monsieur le recteur, Daniel Auverlot.
- **Les grandes caractéristiques structurelles de l'académie de Créteil, l'organisation et le fonctionnement des services académiques et départementaux**
Monsieur le secrétaire général d'académie, Monsieur Gérard Marin
- **L'accueil administratif des stagiaires**
Madame la cheffe du Bureau des Personnels d'Inspection et de Direction (BPID), Michèle Mercier
- **Le cadre général de la formation statutaire académique**
Madame la Déléguée Académique à la Formation des Personnels d'Encadrement (DAFPE), Sylvie Charbonnel
- **Les opportunités du stage d'ouverture à l'international**
Madame la déléguée académique aux relations européennes internationales et à la coopération (DAREIC), Madame Laure Morel
- **Les modalités de titularisation des personnels de direction et d'inspection**
Messieurs les doyens des personnels des corps d'inspection du 2nd degré, Mesdames et Messieurs les DASEN ou adjoints aux DASEN pour le 1er degré ou CT 1^{er} Degré, Monsieur le coordinateur IA-IPR EVS, Philippe Krief

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2022

Format : académique

Durée : 3h

Date : 7 septembre 2022

Horaire : 9h - 12h

Lieu : Université Paris Est Créteil - Campus André Boulle - Amphithéâtre C
83/85 Av. du Général de Gaulle 94000 Créteil

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Préparation du stage en entreprise » et « restitution des stages »

Module facultatif : préparation du stage en entreprise

1^{re} demi-journée de formation en amont : « Préparation du stage en entreprise »

- Intervention de Monsieur Pascal FOURESTIER, DAFPIC
- Compréhension du contexte économique et du monde de l'entreprise.
- Relation « écoles – entreprise ».
- Les enjeux du stage d'observation dans le cadre de la formation statutaire des personnels d'encadrement.

Objectifs

- Comment trouver un stage ?
- Quoi chercher pour expliciter les objectifs du stage à l'entreprise et que celui-ci soit adapté pour répondre à mes attentes ?
- Comment se présenter en tant que cadre de l'éducation nationale et valoriser l'éducation nationale et l'académie ?

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2022

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Pascal FOURESTIER et Catherine MARON, DAFPIC

Date : 21 octobre 2022

Horaire : 9h - 12h

Lieu : à préciser

Module obligatoire : restitution des stages

2^e demi-journée de formation en fin d'année : « Restitution du stage en entreprise »

- Intervention de facilitateurs
- Présentation d'un outil innovant permettant de développer l'intelligence collective en grand groupe et mise en situation pour structurer la restitution de l'ensemble des expériences de stage.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2022

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : EAFC

Date : date à préciser en juin-juillet 2023

Horaire : 14h - 17h

Lieu : à préciser

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Pilotage partagé du changement pédagogique »

Module obligatoire

Compétence ciblée

Apprendre à combiner l'accompagnement des individus et l'animation des équipes dans le management de projets. Mettre en place une méthodologie de projet en plaçant son action dans une dimension stratégique : construction d'un diagnostic, analyse des freins et des leviers, dynamique des groupes, éléments constitutifs du climat scolaire, prise en compte du contexte local. Apprendre à mener une analyse systémique pour effectuer des choix adaptés au contexte.

Objectifs pédagogiques visés

Développer les compétences et outiller les personnels d'encadrement afin de leur permettre de construire un pilotage pédagogique partagé sur les territoires pour accompagner le changement et les évolutions de notre institution.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- J1 : La notion de diagnostic dans la conduite de projet
- J2 : La notion de processus et d'accompagnement au changement : Comment accompagner les équipes vers les choix les plus pertinents correspondant aux besoins des élèves ? Comment saisir les opportunités des rencontres institutionnelles ? De quels leviers dispose-t-on ? Comment surmonter les freins ?
- J3 : Exploiter les ressources des missions académiques dans le pilotage pédagogique.

Modalités pédagogiques retenues

Démarche de mise perspective transversale (interprofessionnelle, multiscalaire) et de réflexivité sur le pilotage mené en EPLE ou sur un territoire (circonscription, district): ateliers tournants, speed tutoring, analyse et usage raisonné des indicateurs, mises en situation, travaux en groupes interprofessionnels, témoignages de pairs, conférences : apports scientifiques Le nombre de journées réparties dans l'année scolaire permet de répondre avec souplesse et adaptabilité aux questions d'actualités pédagogiques auxquelles seront confrontés les stagiaires dans le calendrier annuel mais aussi dans le contexte local.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2022.

Format : académique

Durée : 18h

Responsables opérationnels : Cybèle RUSÉ et Vincent BONGRAND

Dates : 12 octobre 2022(J1) ; 6 janvier 2023 (J2) ; 12 avril 2023 (J3)

Horaire : 9h - 17h

Lieu :

- J1 : Lycée de la Mare-Carrée à Moissy-Cramayel (77)
- J2 : Lycée Val-de-Bièvre à Gentilly (94)
- J3 : Lycée Jean-Moulin à Rosny-sous-Bois (à confirmer)

Ces informations d'organisation (dates et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'E AFC.

Module

« Valeurs de la République »

Module facultatif

Objectifs pédagogiques visés :

Présenter les enjeux de la transmission des valeurs de la République en établissement.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence :

- Le rôle du chef d'établissement dans la transmission des valeurs de la République.
- Présentation des acteurs et partenaires de l'académie.

Modalités pédagogiques retenues :

- Conférence
- Etude de cas

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2022.

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Saïd YACOUB, chargé de mission Valeurs de la République

Date : 19 octobre 2022

Horaire : 9h - 12h

Lieu : à préciser

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Speed tutoring : rencontre avec les services partenaires du rectorat, enjeux et procédures de la coopération »

Module facultatif

Compétence ciblée

Connaître son environnement professionnel

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les modalités de travail et les interlocuteurs (qui fait quoi ? Pourquoi ? Qu'est-il attendu des personnels de direction et d'inspection du 2nd degré ?).
- Connaître les besoins des services pour mieux travailler avec eux (en fonction des dossiers traités).

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Présentation de l'organisation et du fonctionnement des services déconcentrés de l'EN dans le contexte cristolien, relations fonctionnelles entre services de gestion et encadrement pédagogique.

Modalités pédagogiques retenues

Speed tutoring : rencontre avec les responsables des différents services du rectorat avec lesquels les personnels d'encadrement doivent collaborer. Développer les conditions d'une meilleure fluidité dans les relations entre acteurs porteurs de logiques et de lectures différentes des mêmes réalités professionnelles.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2022 (PERDIR et Inspecteurs du 2^d degré)

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnelle : Sylvie CHARBONNEL (DAFPE)

Date : 16 novembre 2022

Horaire : 9h - 12h

Lieu : Rectorat de Créteil

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC.

Module

« Aspects RH : initiation »

Module facultatif

Objectifs pédagogiques visés :

Mieux connaître le cadre juridique de l'accompagnement des personnels.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence :

- Tour d'horizon des problématiques RH.
- Contexte et organisation académique.

Modalités pédagogiques retenues :

- Plénière
- Etudes de cas

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2022 (PERDIR et Inspecteurs du 2^d degré).

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnelle : Clémence MAILLE, cheffe de division adjointe à l'EAFC

Date : 23 novembre 2022

Horaire : 9h - 12h

Lieu : à préciser

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« Le numérique et l'enseignement à distance »

Module facultatif

Compétence ciblée

- Connaître le contexte numérique éducatif académique.
- Adresser les bons interlocuteurs pour avancer dans un projet numérique d'établissement, de circonscription ou disciplinaire.
- Etre sensible aux points de vigilance.

Objectifs pédagogiques visés

- Appréhender le numérique dans le contexte académique (1D et 2D).
- Appréhender le numérique dans le cadre de sa fonction.
- Comprendre les enjeux du numériques et de l'enseignement à distance pour les personnels et les élèves.
- Inscrire l'enjeu numérique de l'académie dans son métier.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Tour d'horizon du contexte numérique de l'académie.
- Etude de cas pour appréhender la mise en œuvre d'un projet numérique d'établissement, de circonscription, disciplinaire.
- Information et actualité.

Modalités pédagogiques retenues

- Documents d'archives et supports actuels sur les projets en cours et le contexte numérique de l'académie
- Proposition de cas dilemmes à résoudre en groupe
- Echanges et convergence sur les points de vigilance

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2022

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnels : DANE et Richard RUDAT, Délégué académique adjoint au numérique éducatif

Date : 30 novembre 2022

Horaire : 9h - 12h

Lieu : à préciser

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« Conduire et animer une réunion participative »

Module facultatif

Objectifs pédagogiques visés

- Définir les types de réunions et leurs fonctions respectives.
- Identifier différentes techniques et outils favorisant l'interaction et la participation.
- Scénariser une réunion participative en mobilisant plusieurs de ces techniques et outils.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Première partie :

- Travail sur les représentations des participants : parvenir à une définition collaborative des différents types de réunions.
- Découverte et description de techniques et outils puis leur présentation au groupe au moyen d'une galerie d'exposition
- Apport théorique : introduction à l'approche design

Seconde partie :

Manipulation et expérimentation : scénarisation en groupe d'un type de réunion tiré au sort parmi les types de réunions identifiés puis mise en commun des propositions.

Modalités pédagogiques retenues

Ateliers avec travaux de groupes - Séances d'idéation - Apports théoriques – Présentations - Manipulation et expérimentation

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2022

Format : académique

Durée : 6h

Responsable opérationnel : Christophe GUERARD, CANOPE

Date : J1 – 2 décembre 2022 ; J2 – 18 janvier 2023

Horaire : 9h - 12h

Lieu : Atelier CANOPE 94 (sous réserve)

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« L'entreprise et le monde économique au cœur de la formation professionnelle »

Module facultatif

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les 3 voies : initiale scolaire, initiale apprentissage et formation continue
- Consolider la relation entre l'établissement et l'entreprise reconnue comme un véritable acteur de la formation professionnelle, partenaire de la formation et de la professionnalisation des apprenants
- Faire évoluer l'offre de formation de l'établissement / Accompagner l'évolution de l'offre de formation professionnelle
- Faire des campus des métiers et des qualifications un levier pour réaliser les enjeux relatifs à la formation professionnelle

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Connaître l'apprentissage et la formation continue, missions de l'Education nationale

- CFA-UFA, Greta : définition
- Statuts, financements, spécificités apprentissage et formation continue ; rôle premier de l'employeur pour l'apprentissage : à quels engagements sont tenus l'UFA et le CFA ?
- Modalités de mise en œuvre et de mobilisation des équipes : accueil, organisation pédagogique, accompagnement et suivi
- Obligations relatives à Eduform, label qualité de l'Education nationale

Consolider la relation entre l'établissement et l'entreprise reconnue comme un véritable acteur de la formation professionnelle partenaire

- Définir la répartition des compétences des référentiels des diplômés à acquérir en fonction des lieux de formation (entreprise & centre)
- Exploiter en centre les compétences acquises dans les situations de travail, s'assurer de leur réinvestissement et du transfert dans d'autres contextes professionnels
- Constituer un réseau, un vivier d'entreprises partenaires

Faire évoluer l'offre de formation professionnelle / Accompagner l'évolution de l'offre de formation professionnelle :

- Nourrir la veille sur les besoins en emplois et en compétences, sur les tendances, sur les évolutions des métiers, sur l'impact des transitions
- Proposer une offre de formation adaptée à court, moyen ou long termes
- Penser des parcours de formation tout au long de la vie

Faire des campus des métiers et des qualifications un levier pour réaliser les enjeux relatifs à la formation professionnelle

Modalités pédagogiques retenues

- Visite d'un EPLE réalisateur d'actions Greta, UFA et membre d'un campus des métiers et des qualifications – Rencontre avec le responsable pédagogique, le DDFPT, un CFC, un coordonnateur, un DO de campus
- Table ronde : intervention d'acteurs du monde économique partenaires du CFA académique et du réseau des Greta
- Ateliers animés par les personnels de la DAFPIC et les ingénieurs pour l'école sur les enjeux de la relation école-entreprise et l'accompagnement vers l'insertion

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2022 (PERDIR et inspecteurs du 2^d degré)

Format : académique

Durée : 6h

Responsable opérationnel : DAFPIC, Pascal Fourestier

Date : 15 décembre 2022

Horaire : 9h - 17h

Lieu : Lycée Claude-Nicolas Ledoux, Pavillons-sous-Bois

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« DHG et TRM : de l'acte de gestion à la stratégie pédagogique partagée »

Croisement des regards personnels de direction et personnels d'inspection du 2^d degré

Module facultatif

Compétences ciblées

Assurer une ventilation de services réglementairement conforme et pédagogiquement cohérente avec les priorités pédagogiques de l'EPL.

Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre comment la D.H.G. s'inscrit dans une politique d'établissement.
- Comprendre comment est défini le calcul de la DHG par l'autorité de rattachement.
- Comprendre comment s'élabore le dialogue avec d'une part, l'autorité de rattachement et d'autre part, avec les différents acteurs de l'EPL.
- Identifier les informations indispensables à l'élaboration d'un TRMD (projet pédagogique, ressources humaines, matérielles, horaires, structures, ...) et les principales étapes permettant sa construction, à partir d'une DHG.
- Identifier les marges d'autonomie dans l'élaboration d'un TRMD et la fonction des différentes instances dans son élaboration et sa validation.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Définir la structure prévisionnelle de l'établissement.
- Elaborer un TRMD et conduire un dialogue de gestion.
- Présenter, négocier, associer les représentants des instances consultatives et décisionnelles d'un EPL.

Modalités pédagogiques retenues

Cadrage théorique, questions/réponses, regards croisés Personnels de direction/inspecteurs.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2022 (PERDIR et inspecteurs du 2^d degré).

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Julien LALIVE, chef de la division des établissements

Date : 19 janvier 2023

Horaire : 9h - 12h

Lieu : à préciser

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« Gestion des situations sensibles ou extrêmes (Partenariat avec l'École Nationale Supérieure de la Police) »

Module facultatif

Compétences ciblées

Connaître les cadres, périmètres, codes institutionnels et réglementaires d'exercice des responsabilités en matière de sécurité des biens et des personnes pour agir avec discernement dans les situations de tensions ou de crises.

Objectifs pédagogiques visés

Améliorer les coopérations avec les services de police dans le respect des compétences de chacun.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- La gestion concertée des situations de crises avec la police : qui fait quoi, comment et quand selon le niveau de gravité de la situation à traiter.
- La co-gestion des situations de radicalisation : responsabilités des acteurs, modalités et circuits de remontée des informations.

Modalités pédagogiques retenues

Apports théoriques et études de cas avec les élèves officiers en formation initiale.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2022

Format : académique

Durée : 6h

Responsables opérationnels : Régis ASTRUC, CT Sécurité

Date : 24 mars 2023

Horaire : 9h - 17h

Lieu : à préciser

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« La relation école/famille : les enjeux de la coéducation »

Module facultatif

Compétence ciblée

Développer des projets et des pratiques visant le développement de relations fructueuses avec toutes les familles.

Objectifs pédagogiques visés

Cette action a pour objectif d'éclairer les enjeux de la relation entre l'école et les familles qui ne possèdent pas les codes scolaires. L'appui sur les travaux récents de sociologie permettra de dessiner les contours de cette relation parfois si difficile. Ce module donnera quelques pistes opérationnelles pour accompagner les équipes éducatives et de direction désirant travailler sur ce thème dans leur établissement.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Travail sur des témoignages de familles (ATD quart monde).
- Construction de grains d'animation sur le thème de la grande pauvreté et de la réussite scolaire.
- Analyse de cas.
- Construction d'un questionnaire à destination des familles.

Modalités pédagogiques retenues

Travail collaboratif d'analyse. Formation "inversée" avec préparation de notes et diaporama sur une question autour de la relation école/famille.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2022

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : CT Education prioritaire

Date : 30 janvier 2023

Horaire : 14h - 17h

Lieu : à préciser

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« L'école inclusive dans le contexte académique »

Module facultatif

Compétence ciblée

Analyse de situations et de fonctionnements collectifs ; analyses pédagogiques ; pilotage.

Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre les enjeux liés à l'école inclusive et au principe d'accessibilité aux savoirs pour tous les élèves ;
- Connaître les dispositifs, interlocuteurs, ressources pour assurer le pilotage d'une circonscription, d'un établissement à l'aune de ces enjeux et des besoins identifiés des élèves.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Mise en évidence des compétences et gestes professionnels communs requis pour accompagner la scolarisation des divers élèves à besoins éducatifs particuliers, tout comme des spécificités des uns et des autres.
- EANA : présentation et analyse de supports institutionnels, d'éléments de synthèse académique et de support pédagogique ; temps d'échange à partir des expériences des stagiaires, de réflexion voire de production (individuelle et collective ; à partir de productions d'élèves, de documents d'établissement, de vidéos...)
- ASH : échanges et mutualisation autour de situations et d'expériences vécues par les stagiaires et apportées par le formateur, présentation des outils et ressources institutionnels, réflexion partagée sur l'orientation des élèves et les liens avec les familles ou représentants légaux, enjeu du pilotage pour les AESH et les enseignants : question de la coopération et de la formation

Modalités pédagogiques retenues

Présentations raisonnées ; échanges ; analyse des représentations ; études de cas ; productions individuelles et collectives

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2022 (PERDIR et Inspecteurs du 2^d degré).

Format : académique

Durée : 6h

- 1^{er} temps de formation de 3h : visite d'observation sur site
- 2nd temps de formation en présentiel de 3h

Responsables opérationnels : Stéphanie LENTZ, CT ASH ; Daniel GUILLAUME, chargé de mission CASNAV ;

Sabah LAMECHE, chargé de mission SEGPA

Date : 15 mars 2023

Horaire : 9h - 17h

Lieu : à préciser

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« Protection de l'enfance : articuler le travail partenarial entre l'éducation nationale et les autorités compétentes »

Module facultatif

Objectifs pédagogiques visés :

- Savoir mobiliser efficacement les connaissances réglementaires sur la protection des mineurs, sur les régimes de responsabilités des personnels.
- Savoir produire l'information utile aux partenaires institutionnels (police, justice, ...) et aux autorités administratives, en concertation et en cohérence avec les personnels concernés.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence :

- Le cadre juridique des différents régimes de responsabilité (éducative, administrative, civile, pénale, ...).
- Les circuits et périmètres de compétences des acteurs concernés.
-

1/ Intervention du parquet de Créteil :

- Droits et devoirs du fonctionnaire : l'article 40, le secret partagé, les règles de confidentialité, le signalement.
- Échange avec les stagiaires (Questions /réponses).

2/ Table ronde :

- L'information préoccupante, le fait établissement, le circuit de communication au sein de l'EPLE et les remontées.
- Échange avec les stagiaires (Questions /réponses).

3/ Intervention du comité de déontologie :

- Présentation du comité et enjeux déontologiques du signalement.
- Echange avec les stagiaires (Questions /réponses)

Modalités pédagogiques retenues :

Présentation des cadres théoriques, tables rondes, questions/réponses

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2022

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnelles : Sandra MEUNIER et Agnès JONCOUR, IA-IPR EVS

Date : 6 avril 2023

Horaire : 9h - 12h

Lieu : à distance

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module « Prévention des discriminations »

Module facultatif

Objectifs pédagogiques visés :

Sensibiliser les personnels encadrants à la prévention de la discrimination, tant dans le management que dans la relation aux usagers.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence :

- La définition juridique de la discrimination : champ d'application et limites.
- Intervention d'un conférencier.

Modalités pédagogiques retenues :

Conférence

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2022

Format : académique

Durée : 6h

Responsable opérationnel : Roxane RICK, Référente Académique Égalité Homme / Femme

Date : 9 mars 2023

Horaire : 9h - 17h

Lieu : à préciser

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« Hygiène, sécurité et sûreté dans les unités éducatives »

Module facultatif

Compétence ciblée

Connaître les **cadres, périmètres, codes** institutionnels et réglementaires encadrant l'exercice des **responsabilités** en matière d'**hygiène**, de **sécurité des biens et de sûreté des personnes**, en lien avec les services académiques ou départementaux, la collectivité de rattachement et autres partenaires

Objectifs pédagogiques visés

Connaître les cadres réglementaires :

- de la « sécurité bâtiminaire »,
- du rôle et de la responsabilité des personnels de direction, directeurs d'écoles et IEN 1er degré en matière de sécurité des personnes et des biens.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Le PERDIR se livrera à une 1^{ère} analyse du PPMS et du DUER de son établissement d'affectation.

Même chose pour l'IEN 1^{er} degré qui choisira en amont le cas éventuellement problématique d'une école de sa circonscription.

Modalités pédagogiques retenues

Présentation des cadres théoriques et études de cas. Une documentation de synthèse sera mise à disposition des stagiaires afin qu'ils disposent des principales clés d'analyse.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique, promotion 2022
(PERDIR et Inspecteurs du 1^{er} degré)

Format : académique

Durée : 6h

Responsable opérationnel : Denis CHERRIER, personnel de direction animateur départemental

Date : 10 mai 2023

Horaire : 9h - 17h

Lieu : Lycée E.Delacroix à Maisons Alfort

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

2.

Descriptifs des modules destinés **aux personnels des corps d'inspection stagiaires**

promotion 2022

année 2022-2023

Module

« Accueil académique spécifique aux personnels des corps d'inspection »

Module obligatoire

IEN 1er degré : Accueil académique de pré rentrée et accompagnement à la prise de fonction : 31 août 2022, 14h à 17h à la DSDEN du Val de Marne (salle 915)

Préparation de la rentrée dans la circonscription d'affectation avec DASEN, A-DASEN, SG départemental : temps d'échanges et de mutualisation sur les problématiques de rentrée. Boîte à outils, points d'actualité et régulation départementale. Rencontre et temps de travail avec les tuteurs (si identifiés).

Accompagnement départemental de la prise de fonction des IEN du 1^{er} degré : entre la rentrée et le 30 septembre 2022

- 77 : à préciser
- 93 : à préciser
- 94 : 16 et 28 septembre 2022, de 14h à 17h, DSDEN du Val de Marne (salle 915)

Inspecteurs du 2^d degré : Accueil académique de pré-rentrée et accompagnement à la prise de fonction : 8 septembre 2022, de 14h à 17h

Accueil par les doyens et les coordonnateurs de discipline en vue de la préparation de la rentrée, rencontre et temps de travail avec les tuteurs (si identifiés).

2 groupes :

- IA-IPR : salle C877 du bâtiment B du rectorat de Créteil
- IEN ET-EG et IEN IO : salle 422 du bâtiment B du rectorat de Créteil

Module

« Les applications informatiques liées au contexte académique d'exercice » - (Personnels d'inspection du 2nd degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

Maîtrise de l'environnement informatique et numérique lié au contexte académique d'exercice.

Objectifs pédagogiques visés

Connaître et utiliser les applicatifs liés au contexte d'exercice de la fonction et des missions de l'inspecteur du 2nd degré.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Présentation des applicatifs (conditions d'accès, usages, objectifs) et manipulation.

Modalités pédagogiques retenues

Mises en situation.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 2^d degré, promotion 2022

Format : académique

Durée : 3h (IA IPR) ; 6h (IEN 2nd degré)

Responsables opérationnels :

- IEN 2^d degré : Laurence ULMANN, IEN ET-EG
- IA-IPR : Charles NAIM

Date : 16 septembre 2022

Horaire : 9h - 12h pour les IA-IPR ; 9h à 17h pour les IEN 2^d degré

Lieu :

- IA IPR : salle 936 du bâtiment B du rectorat de Créteil
- IEN 2d degré : salle 422 du bâtiment B du rectorat de Créteil

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« Présentation académique des outils de pilotage de la circonscription (données/indicateurs spécifiques du 1^{er} degré et applications dédiées) » - (Personnels d'inspection du 1^{er} degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

Maîtrise de l'environnement informatique et numérique de pilotage de la circonscription

Objectifs pédagogiques visés

Connaître et utiliser les applicatifs liés au contexte d'exercice de la fonction et des missions de l'IEN 1^{er} degré.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Outils de partage et d'échanges.
- Outil nationale type « APAE 1^{er} degré ».
- Tableau de bord de circonscription.
- Présentation des applications d'enquêtes et de pilotage (Onde, AFFELNET, DECIBEL, ETIC 1er d°, ...).

Modalités pédagogiques retenues

Apports et mises en situation

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 1^{er} degré, promotion 2022

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Richard RUDAT (DAN Adjoint 1^{er} degré)

Date : 26 septembre 2022

Horaire : 9h - 12h

Lieu : Lab de la DANE (7^{ème} étage du bâtiment B du rectorat de Créteil)

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« Le rôle de l'inspecteur du 2^d degré dans l'accompagnement et l'évaluation des publics particuliers (contractuels, stagiaires...) + PPCR » - (Personnels d'inspection du 2^d degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

Maîtrise des gestes professionnels composant l'inspection individuelle et l'accompagnement des personnels en position spécifique.

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître le cadre institutionnel et réglementaire de l'inspection et du conseil individuel.
- Mettre en place une démarche et des outils d'évaluation individuelle.
- Conduire les inspections individuelles afin de mesurer l'efficacité de l'enseignement dispensé.
- Conduire un entretien à visée d'explicitation.
- Rédiger un rapport d'inspection qui rend objectivement compte de l'observation et de l'entretien conduits, donc du diagnostic partagé sur la pratique professionnelle évaluée.
- Favoriser l'attitude réflexive du stagiaire sur la cohérence de l'enchaînement des différentes opérations constitutives de l'inspection.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- L'inspection et l'accompagnement des publics particuliers : personnels contractuels, visite de titularisation des stagiaires, personnels détachés...
- Les invariants et les spécificités.

Modalités pédagogiques retenues

Apports de cadrage et études de cas.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 2d degré, promotion 2022

Format : académique

Durée : 12h

Responsables opérationnels :

- IA-IPR : Claude DESFRAY, IA-IPR éducation musicale
- IEN du 2^d degré : Laurence ULMANN, IEN ET-EG
- IA-IPR EVS : Philippe KRIEF, IA-IPR EVS

Dates :

- IA-IPR : 17 novembre 2022 ; 5 janvier 2023
- IEN du 2^d degré : 22 novembre 2022 ; 5 janvier 2023

Horaire : 9h - 17h

Lieu : Rectorat de Créteil - Bâtiment B

- IA-IPR : salle 516
- IA-IPR EVS : salle EVS
- IEN du 2^d degré : salle 422

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« La stratégie managériale de l'IEN de circonscription » - (Personnels d'inspection du 1^{er} degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

Maîtrise des compétences psycho-sociales de prise de recul, de réflexivité sur son positionnement, son leadership et ses pratiques de communication (en émission comme en réception).

Objectifs pédagogiques visés

- Développer les pratiques d'évaluation des personnels en situations particulières (hors cadre PPCR) et des unités éducatives.
- Savoir installer un cadre de fonctionnement coopératif au sein de l'équipe de circonscription comme au sein du réseau des directeurs d'écoles.
- Appréhender les leviers de la performance éducative collective de la circonscription (qu'est-ce que et à quoi tient « l'effet IEN » ?)

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Le rôle de l'IEN 1er d° dans l'accompagnement et l'évaluation des publics en situations particulières (contractuels, stagiaires, CPC, directeurs d'écoles...).
- L'évaluation des unités d'enseignement.
- La relation de l'IEN avec son équipe de circonscription.
- Les directeurs d'écoles : levier de conduite du changement ? En pratiquant quel type de coopération ?

Modalités pédagogiques retenues

Apport d'informations de cadrage, étude de cas, mises en situation.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 1^{er} degré, promotion 2022

Format : académique

Durée : 9h

Responsables opérationnelles : Elisabeth LORIN, A-DASEN du 94 et Alexandre TOBATY, A-DASEN du 93

Dates et horaires :

- J1 - 17 novembre 2022, 9h à 17h
- J2 - 6 décembre 2022, 9h à 12h

Lieu :

- J1 - à préciser
- J2 : DSDEN du 94, salle 915

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« La communication administrative de l'inspecteur » - (Personnels d'inspection des 1^{er} et 2^d degrés)

Module facultatif

Compétence ciblée

Connaître les cadres, les codes institutionnels et réglementaires régissant la communication écrite en interne comme à l'extérieur (relations partenariales avec les collectivités, usagers et partenaires...).

Objectifs pédagogiques visés

Connaître les codes rédactionnels en vigueur et savoir en adapter l'usage aux destinataires des écrits à produire, à la stratégie de communication retenue, au canal ou support utilisé (imprimé, messagerie...).

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Approche des contraintes formelles attachées aux destinataires et aux problématiques.

Modalités pédagogiques retenues

Alternance d'apports de cadrage et de mises en situation d'écriture.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection des 1^{er} et 2^d degrés, promotion 2022

Format : académique

Durée : 6h

Responsables opérationnels : Vincent BONGRAND, IA IPR EVS et Sophie THIBAUT-PHILIPS, IEN du 1^{er} degré

Date : 14 décembre 2022

Horaires : 9h à 12h – 2 groupes de 14h à 17h

Lieu : Bâtiment B du rectorat de Créteil

De 9h à 12h : salle A936

De 14h à 17h :

- GR1 – Insp. du 2^d degré : salle A937
- GR2 – IEN 1^{er} degré : salle A938

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« Présentation des procédures de gestion de la carte scolaire » (Personnels d'inspection du 1^{er} degré)

Module départemental facultatif

Compétence ciblée

Maîtrise des composantes techniques, réglementaires et stratégiques des domaines de compétences partagés avec les collectivités locales tout en intégrant les instructions de l'autorité départementale.

Objectifs pédagogiques visés

- Situer le périmètre de compétence de l'IEN comme celui des différents acteurs pour adopter un positionnement juste, et proposer des réponses pertinentes.
- Comprendre les enjeux politiques, territoriaux, éducatifs de la gestion de la carte scolaire.
- Savoir communiquer sur les arbitrages arrêtés.
- Développer les « gestes » et connaissances plus techniques et opérationnels de cette gestion.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Le rôle de l'IEN 1er degré dans le contrôle et l'accompagnement de l'évolution de la carte scolaire. Ce qui est attendu de lui, les points de vigilance à intégrer, les aspects « gestionnaires » et les stratégies de communication, la coopération avec les services et l'autorité départementaux.

Modalités pédagogiques retenues

Apport d'informations de cadrage, études de cas à partir de la réalité des circonscriptions de chaque stagiaire.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 1^{er} degré, promotion 2022

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : A-DASEN de chaque département

Période : novembre - décembre 2022

Dates, horaires et lieux :

- **77 :** à préciser
- **93 :** à préciser
- **94 :** 18 novembre 2022, de 14h à 17h, DSDEN du 94 (salle 915)

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« L'IEN, gestionnaire RH de sa circonscription » - (Personnels d'inspection du 1^{er} degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

- Savoir apprécier et mettre en œuvre sa contribution RH de circonscription au sein de - et en cohérence avec - la GRH départementale.
- Conduire avec discernement (ou participer au) le dialogue social dans le contexte départemental.

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les dispositifs départementaux d'accompagnement des personnels et appréhender le périmètre de compétence des IEN de circonscription.
- Circonscrire le cadre et acquérir les codes de la conduite du dialogue social au niveau de sa circonscription d'affectation comme au niveau départemental afin y situer le rôle de l'IEN 1^{er} degré.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Suivi des personnels au niveau départemental (CAPD, la prévention et le traitement de la difficulté professionnelle, l'accompagnement des contractuels, l'insuffisance professionnelle, le disciplinaire, la mobilité, ...), les leviers RH mobilisables en circonscription et les attributions départementales spécifiques de l'IEN GRH.

Modalités pédagogiques retenues

Alternance d'apports d'informations, de temps dialogués, d'études de cas. Mise à disposition de ressources documentaires.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 1^{er} degré, promotion 2022

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnels : Jean-Michel GIRONNE, IEN du 1^{er} degré ; Elisabeth LORIN, A-DASEN du 94 ; secrétaire général DSDEN

Date : 24 novembre 2022

Horaires : 9h à 12h

Lieu : DSDEN du 94, salle 915

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFc

Module

« La gestion des examens et concours » - (Personnels d'inspection du 2^d degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

Maîtrise de la gestion des examens et concours dans son champ de spécialité

Objectifs pédagogiques visés

- Identifier les acteurs et les tâches à mettre en œuvre selon les modes de validation, les niveaux, les filières, les disciplines et examens.
- Comprendre l'implication de l'inspecteur dans les stratégies de pilotage.
- Connaître les dispositifs de certification (ponctuel, CCF, UC, VAE).

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Les tâches à réaliser et leur calendrier.
- Le cadre administratif et réglementaire des examens.
- Les modalités d'organisation et de pilotage.
- La prévention du contentieux.
- Les modes de validation et dispositifs de certification.

Modalités pédagogiques retenues

Études de cas

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 2nd degré, promotion 2022

Format : académique.

Durée : 6h

Responsables opérationnels :

- IA-IPR : Bruno CIREFICE, IA IPR
- IEN du 2^d degré : Laurence ULMANN, IEN ET-EG

Date :

- IEN 2^d degré : 12 décembre 2022
- IA-IPR : 6 décembre 2022

Horaires : 9h à 17h

Lieu : Rectorat de Créteil - Bâtiment B

- IEN du 2^d degré : salle 422
- IA-IPR : salle A936

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« DHG et TRM : travaux pratiques » - (Personnels d'inspection du 2^d degré)

Module facultatif

Compétences ciblées

- Comprendre les modalités techniques d'élaboration de la DHG et du TRM.
- S'assurer dans le cadre du suivi des EPLE, de la conformité réglementaire et de la cohérence pédagogique de la ventilation des services

Objectifs pédagogiques visés

A partir des informations indispensables à l'élaboration d'un TRMD (projet pédagogique, ressources humaines, matérielles, horaires, structures, ...), comprendre les principales étapes permettant sa construction, à partir d'une DHG.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Présentation des outils d'aide à l'élaboration du TRM et études de cas permettant leur manipulation.

Modalités pédagogiques retenues

Mises en situation et temps dialogués autour des hypothèses d'élaboration du TRM à partir d'une même DHG.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 2^d degré, promotion 2022

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnelle : Michelle CARDIN, médiatrice

Date : 24 janvier 2023

Horaires : 9h à 12h

Lieu : Rectorat de Créteil - Bâtiment B - salle A940

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« Les spécificités départementales dans la prise en charge et l'accompagnement des EBEP » - (Personnels d'inspection du 1^{er} degré)

Module facultatif

Compétence ciblée

Savoir combiner l'accompagnement des individus et l'animation des équipes dans le management de projets à caractère pédagogique visant des adaptations spécifiques des dispositifs et des pratiques

Objectifs pédagogiques visés

- Identifier et comprendre les cadres départementaux spécifiques du pilotage des dispositifs d'inclusion (acteurs, process et procédures).
- Mesurer le rôle de l'IEN 1^{er} degré dans cette organisation départementale et dans les déclinaisons attendues en circonscriptions

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Qui fait quoi, comment, dans quels cadres institutionnels et fonctionnels ?
- La stratégie départementale et son appropriation par l'IEN de circonscription.

Modalités pédagogiques retenues

Alternance de temps d'information, d'échanges et d'analyses.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 1^{er} degré, promotion 2022

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : A-DASEN de chaque département

Période : février 2023

Dates, horaires et lieux :

- **77 :** à préciser
- **93 :** à préciser
- **94 :** 15 février 2022, de 14h à 17h, DSDEN du 94 (salle 915)

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'E AFC

Module

« Mettre en œuvre le contrôle pédagogique des formations en apprentissage » - (Personnels d'inspection du 2^d degré)

Module facultatif

Objectifs pédagogiques visés

Former les inspecteurs à leur mission de contrôle pédagogiques des formations par apprentissage

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation du cadre législatif et réglementaire du contrôle pédagogique des formations par apprentissage.
- Présentation de l'objet du contrôle
- Présentation de la procédure relative au déroulement du contrôle
- Présentation des suites à donner

Modalités pédagogiques retenues

Apports de connaissances, échanges, étude de cas

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection du 2^d degré, promotion 2022

Format : académique

Durée : 3h

Responsable opérationnel : Anne Lecostey

Date : 1^{er} février 2023

Horaires : 9h à 12h

Lieu : à préciser

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par le service de l'EAFC.

Module

« Groupe d'analyse de pratiques professionnelles (GAPP) » - (Personnels d'inspection des 1^{er} et 2^d degrés)

Module facultatif

Objectifs pédagogiques visés

A partir des situations professionnelles concrètes apportées par les participants, il s'agit : d'aider ceux-ci individuellement et collectivement à prendre de la distance par rapport à leurs missions ; questionner la complexité des situations auxquelles ils sont confrontés et faire évoluer leur façon d'analyser les situations. Ce stage vise à l'enrichissement des pratiques et à questionner les situations- problèmes vécues dans le cadre professionnel.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Exposé d'une situation.
- Exploration de la situation.
- Partage de perceptions, analyses, hypothèses.
- Retour de l'exposant et mise en perspectives métacognitive.

Modalités pédagogiques retenues

Temps d'échange, de réflexion et de partage sur la séquence de travail, les apprentissages individuels et collectifs.

Le module, composé de 5 demi-journées, repose sur un cadre déontologique strict et sur la confiance construite dans le groupe. Il nécessite une assiduité et la présence de tous à chaque séance.

Pour en savoir plus : <https://youtu.be/KVtKt7KDN4g>

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection des 1^{er} et 2^d degrés, promotion 2022

Format : académique

Durée : 15h

Responsable opérationnel : binôme de formateurs

- GR 1 : Didier BUTZBACH et Aline DELINCHANT
- GR 2 : Didier BUTZBACH et (à préciser)

Dates : 1^{ère} date : 10 novembre 2022

(Les 4 autres séances seront définies en lien avec les participants de chacun des groupes.)

Horaires :

- GR 1 : 9h à 12h
- GR2 : 14h à 17h

Lieu : défini à partir du lieu d'affectation des stagiaires

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« L'enquête administrative et le suivi des situations sensibles » (Personnels d'inspection des 1^{er} et 2^d degrés)

Module facultatif

Compétence ciblée

- Connaître les cadres, les périmètres et les codes institutionnels, juridiques, éthiques d'exercice des fonctions d'encadrement et mobiliser ces connaissances en situations.
- Développer ses compétences psycho-sociales en apprenant à contrôler ses émotions, analyser ses pratiques, son positionnement et son leadership.

Objectifs pédagogiques visés

Consolider la posture professionnelle des inspecteurs dans une situation requérant de nombreuses compétences attendues d'un cadre de l'éducation, tout particulièrement :

- la définition d'objectifs dans un cadre défini par l'autorité supérieure,
- la conduite d'entretiens impliquant à la fois une empathie très contrôlée et une neutralité distanciée,
- la rédaction d'un rapport rigoureux, objectif, et juridiquement conforme.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

L'enquête administrative, concentré des gestes professionnels structurant le métier d'inspecteur : son objet, ses objectifs, sa méthodologie. Les points de vigilance déontologiques et éthiques. La commande, la préparation, la conduite des entretiens, la collecte des pièces, la rédaction du rapport, les suites possibles.

Modalités pédagogiques retenues

Alternance de temps d'information, d'échanges et d'analyses de cas

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels d'inspection des 1^{er} et 2^d degrés, promotion 2022

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnels : Sylvie CHARBONNEL, DAFPE et Mehdi CHERFI, secrétaire général adjoint
Directeur des Ressources et des Relations Humaines

Date : 17 mai 2023

Horaires : 9h à 12h

Lieu : Bâtiment B du rectorat de Créteil – Salle B512, Samuel Paty

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

3.

Descriptifs des modules destinés **aux personnels de direction stagiaires**

promotion 2022

année 2022-2023

Module

« Emploi du temps : de la prise en main à la préparation de la rentrée »

Module facultatif

Compétence ciblée

Assurer une allocation des moyens octroyés et une ventilation des services conformes aux obligations réglementaires et cohérentes avec les priorités pédagogiques de l'EPL

Objectifs pédagogiques visés

- Appréhender les fonctions de base du logiciel.
- Identifier l'état d'avancée de la base reçue.
- Déterminer le travail restant à faire sur la base.
- Rassurer les stagiaires par la transmission de protocoles et de conseils.
- Assurer la continuité dans la construction de l'emploi du temps.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Manipulation d'une base à différentes étapes de construction.

Modalités pédagogiques retenues

- Présentation magistrale avec questions/réponses.
- Distribution d'un document ressource.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction, promotion 2022

Format : départemental

Durée : 6 heures

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates et horaires :

- **77 :** 26 août 2022 (14h - 17h) et 14 septembre 2022 (9h à 12h)
- **93 :** 26 août 2022 (9h à 12h) et 14 septembre 2022 (8h30 à 11h30)
- **94 :** 26 août 2022 (9h à 12h) et 14 septembre 2022 (8h30 à 11h30)

Lieux :

- **77 :** Lycée Polyvalent Frédéric Joliot Curie à Dammarie-Les-Lys
- **93 :** J1 - Lycée Charles de Gaulle à Rosny sous Bois ; J2 - Lycée Jacques Brel à La Courneuve
- **94 :** Lycée Condorcet à la Varenne Saint Hilaire

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« Accueil spécifique des personnels de direction en académie d'affectation »

Module obligatoire

Objectifs pédagogiques visés

Préparer l'arrivée des personnels de direction stagiaires dans leur établissement.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation des interlocuteurs et de la coordination en département.
- Conseils pour une prise de poste réussie : adapter son positionnement et sa communication face aux différents interlocuteurs.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction, promotion 2022

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates :

- 77 : 26 août 2022
- 93 : 25 août 2022
- 94 : 25 août 2022

Horaires

- 77 : 9h - 12h
- 93 : 14h – 17h
- 94 : 14h – 17h

Lieux :

- 77 : Lycée Polyvalent Frédéric Joliot Curie à Dammarie-Les-Lys
- 93 : Lycée Jacques Brel à La Courneuve
- 94 : Lycée Condorcet à la Varenne Saint Hilaire

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module « Excel usages professionnels »

Module facultatif

Compétence ciblée

Utiliser Excel à des fins de pilotage, d'administration et d'organisation d'un EPLE.

Objectifs pédagogiques visés

Découvrir, manipuler et appréhender les usages possibles d'Excel pour gérer et mieux assurer la diffusion de l'information stratégique en EPLE.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Présentation de l'outil par ses usages professionnels possibles en référence aux situations et enjeux professionnels qu'il aide à mettre sous contrôle.

Modalités pédagogiques retenues

Présentation générale suivie d'exercices d'application.

Type de formation et public visé : **formation statutaire des personnels de direction, promotion 2022**

Format : départemental

Durée : 6h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 28 septembre 2022

Horaire : 9h - 17h

Lieux :

- 77 : à préciser
- 93 : Lycée Jacques.Brel à La Courneuve
- 94 : Lycée Condorcet à la Varenne Saint Hilaire

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« Rencontre avec l'autorité académique, les chefs d'établissement d'accueil (CEA) et les chefs d'établissement référents (CER) »

Module obligatoire

Objectifs pédagogiques visés

Préparer l'arrivée des personnels de direction stagiaires dans leur département.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation des interlocuteurs et de la coordination en département.
- Conseils pour une prise de poste réussie : adapter son positionnement et sa communication face aux différents interlocuteurs.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction, promotion 2022

Format : départemental

Durée : 2 heures ou 2heures 30

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates et horaires :

- 77 : 14 septembre 2022 (15h à 17h30)
- 93 : 14 septembre 2022 (15h00 à 17h00)
- 94 : 14 septembre 2022 (15h00 à 17h00)

Lieux :

- 77 : Lycée Polyvalent Frédéric Joliot Curie à Dammarie-Les-Lys
- 93 : Lycée Germaine Tillion au Bourget
- 94 : Lycée Condorcet à la Varenne Saint Hilaire

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module « Organiser les examens en collège »

Module facultatif

Compétence ciblée

Connaître les cadres réglementaires de l'organisation des examens et savoir mobiliser ces connaissances pour assurer la planification, leur organisation et leur déroulement sécurisé.

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les dispositions réglementaires, les points de vigilance organisationnels, gestionnaires, logistiques et pédagogiques de la mise en place des épreuves collectives et examens.
- Maîtriser les outils techniques de planification, de suivi et de contrôle.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Les cadres réglementaires, les ressources techniques, les points de vigilance logistiques.

Modalités pédagogiques retenues

Analyse de la demande et constitution d'un groupe de besoins.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction affectés en collège, promotion 2022

Format : départemental

Durée : 3h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 8 novembre 2022

Horaire : 14h - 17h

Lieux :

- **77** : à préciser
- **93** : Collège Langevin Wallon à Rosny-sous-Bois
- **94** : Lycée Amédée Dunois à Boissy-Saint-Léger

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« Outils techniques et applications »

Module facultatif

Compétences ciblées

- Connaître les applications informatiques de gestion, base de données, outils bureautiques et numériques (de mutualisation et d'archivage...) et en comprendre les relations pour les mettre au service du pilotage global de l'EPLÉ.
- Assurer une diffusion efficace de l'information en interne comme vers la tutelle par un recours approprié aux applications informatiques de gestion du portail ARENA afin de les intégrer comme outil de pilotage et d'organisation d'un EPLÉ.

Objectifs pédagogiques visés

- Découvrir, manipuler et appréhender les usages possibles des applications essentielles.
- Connaître et comprendre leur philosophie et leurs impacts.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Présentation du portail ARENA, des applications qu'il héberge, de leurs liens, du « film annuel » de leur utilisation
- Présentation de l'intranet, SIECLE (base et exploitations possibles), applications RH (GIGC, TRM, STS WEB, ASIE, ...), autres applications, ENT et applications privées.

Modalités pédagogiques retenues

Présentation générale suivie d'exercices d'application à partir de la base des stagiaires.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2022

Format : départemental

Durée : 6h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 20 septembre 2022

Horaire : 9h - 17h

Lieux :

- 77 : à préciser
- 93 : Collège Langevin Wallon à Rosny-sous-Bois
- 94 : Lycée Condorcet à la Varenne Saint Hilaire

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'E AFC

Module « Groupe d'analyse de pratiques professionnelles (GAPP) »

Module facultatif

Objectifs pédagogiques visés

A partir des situations professionnelles concrètes apportées par les participants, il s'agit : d'aider ceux-ci individuellement et collectivement à prendre de la distance par rapport à leurs missions ; questionner la complexité des situations auxquelles ils sont confrontés et faire évoluer leur façon de faire. Ce stage vise à l'enrichissement des pratiques et à questionner les situations problèmes vécues dans le cadre professionnel.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Exposé d'une situation.
- Exploration de la situation.
- Partage de perceptions, analyses, hypothèses.
- Retour de l'exposant. et mise en perspectives métacognitive.

Modalités pédagogiques retenues

Temps d'échange, de réflexion et de partage sur la séquence de travail, les apprentissages individuels et collectifs.

Ce module, composé de 5 demi-journées, repose sur un cadre déontologique strict et sur la confiance construite dans le groupe. Il nécessite une assiduité et la présence de tous à chaque séance.

Pour en savoir plus : <https://youtu.be/KVtKt7KDN4g>

Type de formation et public visé : **formation statutaire des personnels de direction, promotion 2022**

Format : académique

Durée : 15h

Responsable opérationnel : binôme de formateurs

- GR 1 : Denis CHERRIER et Michèle LORENZI
- GR 2 : Didier BUTZBACH et Jean-Michel GIRONE

Dates : 14 novembre 2022

(Les 4 autres séances seront définies en lien avec les participants de chacun des groupes.)

Horaires :

- GR 1 : 14h à 17h
- GR2 : 9h à 12h

Lieu : Lieu à définir en fonction de l'affectation des stagiaires

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« Organiser les examens en lycée »

Module facultatif

Compétence ciblée

Connaître les cadres réglementaires de l'organisation des examens et savoir mobiliser ces connaissances pour assurer la planification, leur organisation et leur déroulement sécurisé.

Objectifs pédagogiques visés

- Connaître les dispositions réglementaires, les points de vigilance organisationnels, gestionnaires, logistiques et pédagogiques de la mise en place des épreuves collectives et examens ;
- Maîtriser les outils techniques de planification, de suivi et de contrôle.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Les cadres réglementaires, les ressources techniques, les points de vigilance logistiques.

Modalités pédagogiques retenues

Analyse de la demande et constitution d'un groupe de besoins

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction affectés en lycée, promotion 2022

Format : départemental

Durée : 6h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 8 novembre 2022

Horaire : 9h - 17h

Lieux :

- **77 :** à préciser
- **93 :** Collège Langevin Wallon à Rosny-sous-Bois
- **94 :** Lycée Condorcet à La Varenne-Saint-Hilaire

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module « DHG et TRMD - Pratique »

Module facultatif

Compétence ciblée

Assurer une ventilation de services réglementairement conforme et pédagogiquement cohérente avec les priorités pédagogiques de l'EPL

Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre comment la DHG s'inscrit dans une politique d'établissement,
- Comprendre comment est défini le calcul de la DHG par l'autorité de rattachement,
- Comprendre comment s'élabore le dialogue avec d'une part, l'autorité de rattachement et d'autre part, avec les différents acteurs de l'EPL,
- Identifier les informations indispensables à l'élaboration d'un TRMD (projet pédagogique, ressources humaines, matérielles, horaires, structures, ...) et les principales étapes permettant sa construction, à partir d'une DHG
- Identifier les marges d'autonomie dans l'élaboration d'un TRMD et la fonction des différentes instances dans son élaboration et sa validation

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Définir la structure prévisionnelle de l'établissement.
- Elaborer un TRMD et conduire un dialogue de gestion.
- Présenter, négocier, associer les représentants des instances consultatives et décisionnelles d'un EPL.

Modalités pédagogiques retenues

Présentation des travaux et échanges de pratiques (une journée) - Utilisation des outils numériques

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2022

Durée : 6h

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Date : 24 janvier 2023

Horaire : 9h - 17h

Lieux :

- 77 : à préciser
- 93 : Collège Germaine Tillion à Livry Gargan
- 94 : Lycée Condorcet à La Varenne-Saint-Hilaire

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« Les écrits professionnels et la communication administrative »

Module facultatif

Compétence ciblée

Connaître les cadres, les codes institutionnels et réglementaires régissant la communication écrite en interne comme à l'extérieur (relations partenariales avec les collectivités, usagers et partenaires...).

Objectifs pédagogiques visés

Connaître les codes rédactionnels en vigueur et savoir en adapter l'usage aux destinataires des écrits à produire, à la stratégie de communication retenue, au canal ou support utilisé (imprimé, messagerie...).

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Approche des contraintes formelles attachées aux destinataires et aux problématiques.

Modalités pédagogiques retenues

Alternance d'apports de cadrage et de mises en situation d'écriture.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction, promotion 2022

Durée : 3h ou 6h (à préciser)

Responsables opérationnels : Agnès JONCOUR et Muriel COL-MINNE

Date : 8 décembre 2022

Horaire : à préciser

Lieu : à préciser

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« Se préparer à la titularisation : méthodologie et conseils »

Module facultatif

Compétence ciblée

Mettre en valeur les compétences acquises au cours de sa formation.

Objectifs pédagogiques visés

- Comprendre les attentes de l'institution.
- S'installer dans un processus de développement professionnel.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Expliciter le déroulement et les attendus de l'entretien et les objets de travail abordés

Modalités pédagogiques retenues

Atelier en ligne. Plénière et travail en petits groupes.

Type de formation et public visé : formation statutaire des personnels de direction, promotion 2022

Format : académique

Durée : 3h

Responsables opérationnels : Vincent BONGRAND

Date : 10 mars 2023

Horaire : 9h - 12h

Lieu : à distance

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.
Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« Exploitations des évaluations nationales »

Module facultatif

Objectifs pédagogiques visés

- Identifier le cadre général d'utilisation des évaluations (pour l'école, pour le collège, pour le cycle 3, pour réseau d'éducation prioritaire)
- Donner des éléments de statistiques applicables à chaque contexte local
- Identifier de manière spécifique mais à visée collective les incontournables de l'exploitation des évaluations (expert IEN, expert Lettres, expert Mathématiques, expert pilotage)
- Elaborer un projet d'exploitation des évaluations par chacun dans son contexte

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

- Apports d'experts pour ouvrir le champ de possibles
- Travail individuel voire collectif si des pilotes de réseaux ou de conseils de cycle sont présents ensemble

Modalités pédagogiques retenues

- Conférences
- Ateliers
- Les stagiaires devront se munir des résultats des évaluations 6^e qu'ils soient en collège ou en école (de préférence de manière numérique).

Type de formation et public visé :

**formation statutaire des personnels de direction, promotion 2022 -
Uniquement réservé aux personnels de direction affectés en collège
(Module intercatégoriel avec les directeurs d'école)**

Durée : 6h

Responsable opérationnel : Armelle SIBRAC et Aurélie HUILLERY-PERRIN

Date : Novembre 2022 (date à déterminer)

Horaire : 9h - 17h

Lieu : à préciser (1 session par département)

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« Emploi du temps : de la prise en main à la préparation de la rentrée prochaine »

Module facultatif

Compétence ciblée

Assurer une allocation des moyens octroyés et une ventilation des services conformes aux obligations réglementaires et cohérentes avec les priorités pédagogiques de l'EPL

Objectifs pédagogiques visés

- Appréhender les fonctions de base du logiciel.
- Identifier l'état d'avancée de la base reçue.
- Déterminer le travail restant à faire sur la base.
- Rassurer les stagiaires par la transmission de protocoles et de conseils.
- Assurer la continuité dans la construction de l'emploi du temps.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Manipulation d'une base à différentes étapes de construction.

Modalités pédagogiques retenues

- Présentation magistrale avec questions/réponses.
- Distribution d'un document ressource.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction, promotion 2022

Format : départemental

Durée : 12 heures

Responsables opérationnels : personnels de direction animateurs départementaux

Dates : 31 mai 2023 et 7 juin 2023

Horaire : 9h - 17h

Lieux :

- **77** : à préciser
- **93** : J1 - Lycée Utrillo à Stains ; J2 - Collège Brassens à Sevran
- **94** : Lycée Condorcet à La Varenne-Saint-Hilaire

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

Module

« Le budget levier pour le pilotage pédagogique »

Module facultatif

Compétence ciblée

Etre capable de concevoir un budget, de connaître la place, la fonction et la responsabilité de l'ordonnateur dans l'exécution budgétaire, de comprendre le cadre légal d'application de la RCBC.

Objectifs pédagogiques visés

Maîtriser la préparation du budget à partir des différentes subventions, les implications du rattachement à la collectivité territoriale, le rôle de l'ordonnateur, de l'adjoint gestionnaire et de l'agent comptable. Le déroulé du calendrier de gestion jusqu'au compte financier.

Contenus de formation et situations professionnelles de référence

Méthodologie de la conception d'un budget (nomenclature) dans le cadre de la nouvelle réglementation (instruction M9/6).

Modalités pédagogiques retenues

Mini conférences suivies de cas pratiques et de questions/réponses.

Type de formation et public visé :

formation statutaire des personnels de direction, promotion 2022

Durée : 6h

Responsable opérationnel : Didier PIESSE

Date : 15 février 2023

Horaire : 9h - 17h

Lieu : à préciser

Ces informations d'organisation (date et lieu) sont susceptibles d'être modifiées.

Il est nécessaire de se référer à la maquette de formation transmise régulièrement par l'EAFC

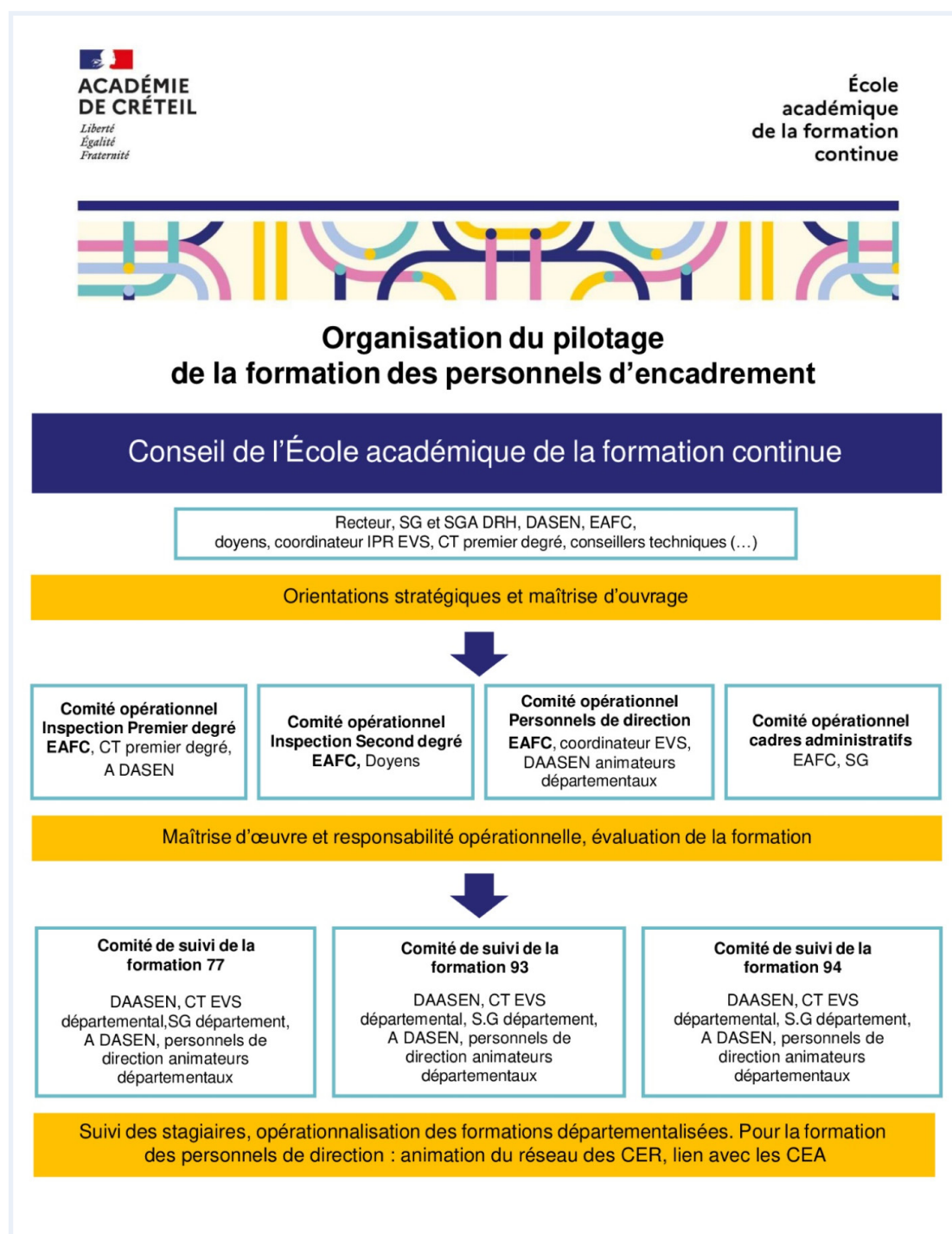
Annexes



Le pilotage académique de la formation

La formation des personnels d'encadrement est pensée dans sa globalité en lien avec le conseil de l'École académique de la formation continue qui précise les grandes orientations stratégiques et assure une cohérence de la formation pour tous les publics (continuum de formation).

La mise en œuvre de la formation est réalisée à partir de différents comités opérationnels qui déclinent pour chaque métier les orientations données. En ce qui concerne les personnels de direction et les IEN 1^{er} degré, des comités de suivi départementaux accompagnent le bon déroulement de l'année de stage.



Vos interlocuteurs

→ En tant que personnel d'inspection

● Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE)

Sylvie Charbonnel
06 25 98 96 15
ce.dafpe-eafc@ac-creteil.fr

● École académique de la formation continue

Suivi pédagogique et organisationnel de la formation

Chrystelle Roucher
chrystelle.roucher@ac-creteil.fr
01 57 02 67 82

Suivi administratif (convocations, etc.)

Karine Montecchi
karine.montecchi@ac-creteil.fr
01 57 02 65 40

● Pour le 1^{er} degré

Directeurs académiques des services de l'éducation nationale

- Seine-et-Marne (77)
Valérie Debuchy
- Seine-Saint-Denis (93)
Antoine Chaleix
- Val-de-Marne (94)
Anne-Marie Bazzo

IEN adjoints

- Seine-et-Marne (77)
Gilles Bousquet
gilles.bousquet@ac-creteil.fr
- Seine-Saint-Denis (93)
Alexandre Tobaty
alexandre.tobaty1@ac-creteil.fr
- Val-de-Marne (94)
Elisabeth Lorin
elisabeth.lorin@ac-creteil.fr

Conseillère technique du 1^{er} degré

Isabelle Del Bianco
isabelle.del-bianco@ac-creteil.fr

● Pour le 2^d degré

Doyen des IA-IPR

Charles Naïm
01 57 02 68 47 (secrétariat)
charles.naim@ac-creteil.fr

Doyen des IEN ET/EG

Charles Kaoua
01 57 02 68 57 / 68 58 (secrétariat)
charles.kaoua@ac-creteil.fr

➔ En tant que personnel de direction

● Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE)

Sylvie Charbonnel : 06 25 98 96 15

ce.dafpe-eafc@ac-creteil.fr

● École académique de la formation continue

Suivi pédagogique et organisationnel de la formation

Sandrine Gueber

01 57 02 67 92

sandrine.gueber@ac-creteil.fr

Suivi administratif (convocations, etc.)

Karine Montecchi

01 57 02 65 40

karine.montecchi@ac-creteil.fr

● Conseiller technique (CT) du recteur pour les établissements et la vie scolaire (EVS)

Éric Metzdorff : 01 57 02 62 53

● DAASEN correspondants départementaux

77

- Fabien Audy : 01 64 41 26 08
- Franck Thenard Duvivier : 01 64 41 27 27

CT EVS 77

Didier Piesse : 06 22 94 43 20 didier.piesse@ac-creteil.fr

93

- Franck Cutillas, Elisabeth Farina-Berlioz, Nathalie Kuehn, Stéphane Vautier : 01 43 93 70 50

CT EVS 93

Marie-Laure Carrée : 06 83 37 10 12 marie-laure-pau.tonello@ac-creteil.fr

94

- Olivier Grezes, Olivier Lanez : 01 45 17 60 00

CT EVS 94

Fatima Marzouk : 06 79 05 84 84 / 01 45 17 62 45 fatima.marzouk@ac-creteil.fr

● Personnels de direction animateurs départementaux

77

- Béatrice Caille, principale du collège Pierre-Weczarka à Chelles : 01 60 37 58 71
beatrice.caille@ac-creteil.fr
- Denis Cherrier, proviseur du lycée Étienne-Bezout à Nemours : 01 64 07 20 18
denis.cherrier@ac-creteil.fr
- Laurent Deprez, proviseur du lycée Antonin-Carême à Savigny-le-Temple : 01 64 41 92 93
laurent.deprez@ac-creteil.fr

93

- Cyblèle Rusé, proviseure du lycée Charles-de-Gaulle à Rosny-sous-Bois
06 81 01 88 89
cybele.ruse@ac-creteil.fr
- Régis Gallerand, proviseur du lycée Jacques-Brel à La Courneuve
06 64 74 41 86
regis.gallerand@ac-creteil.fr
- Chantal Pophillat, principale du collège Jean-Jacques-Rousseau au Pré-Saint-Gervais
06 81 85 29 05
chantal.pophillat@ac-creteil.fr

94

- Sabine Pepinster, directrice de l'Erea François-Cavanna à Nogent-sur-Marne
06 76 05 87 01
sabine.pepinster@ac-creteil.fr
- Géraldine Ramon, proviseure du lycée Jean-Macé à Choisy-le-Roi
06 59 60 55 00
geraldine.robert@ac-creteil.fr
- Gaëlle Marceau, proviseure du lycée Condorcet à Saint-Maur-des-Fossés
06 62 86 08 79
gaelle.marceau@ac-creteil.fr

Autres informations

Cabinet du recteur

Directeur de cabinet
Madjid Ouriachi
Tél : 01 57 02 62 43
ce.dircab@ac-creteil.fr

Secrétariat général

Secrétaire général d'académie
Gérard Marin
01 57 02 62 60
ce.sg@ac-creteil.fr

Secrétaire général adjoint
Directeur des relations et des ressources humaines
Mehdi Cherfi
01 57 02 62 77
ce.drh@ac-creteil.fr

Secrétaire générale adjointe,
en charge des politiques éducatives
Francette Dalle Mese
01 57 02 62 64

Secrétaire générale adjointe,
en charge du pilotage budgétaire et financier
Corinne Schittenhelm
01 57 02 62 64

**Secrétaire générale adjointe,
en charge de la modernisation,
de l'informatique et de l'immobilier**

Céline Heyriès
01 57 02 62 60

● **Division de l'accompagnement
social et médical (Dasem)**

Coralie Bouet-Lahoulette,
cheffe de division
01 57 02 62 75
ce.dasem@ac-creteil.fr

● **Directrice de l'École
académique de la formation
continue**

Marie-Laure De Bue
06 33 89 08 43
ce.eafc@ac-creteil.fr

● **Responsable de la formation
continue du 2^d degré**

Françoise Schiano Di Lombo
01 57 02 67 80
06 78 17 86 43
ce.eafc@ac-creteil.fr
francoise.schiano-di-lombo@ac-creteil.fr

● **Pôle de prospective et de
performance (PAPP)**

Yannick Lambolez, cheffe de pôle
01 57 02 66 40
ce.papp@ac-creteil.fr

● **Service juridique**

Eva Hong-Bauvert, cheffe de division
01 57 02 63 40
ce.sj@ac-creteil.fr

● **Division des personnels ATSS
et d'encadrement (DPAE)**

Anne Tanguy, cheffe de division
01 57 02 61 71
ce.dap@ac-creteil.fr

● **Bureau des personnels
d'inspection, de direction et
d'encadrement (BPID)**

Michèle Mercier, cheffe de bureau
01 57 02 62 35
ce.bpid@ac-creteil.fr

● **Division des établissements (DE)**

Julien Lalive, chef de division
Tél : 01 57 02 64 51
ce.de@ac-creteil.fr

**Département de l'organisation
scolaire (DOS)**

Sandrine Bovard,
cheffe de département
01 57 02 64 97
ce.dos@ac-creteil.fr

**Département de l'accompagnement et du
suivi des politiques éducatives (DASPE)**

Camille Guibert,
cheffe de département
01 57 02 64 56
ce.daspe@ac-creteil.fr

Division des personnels enseignants (DPE)

Fatima Filippin, cheffe de division

Tél : 01 57 02 60 31

ce.dpe@ac-creteil.fr

DPE 2

**Gestion des personnels non titulaires
– remplacements – recrutements**

Yamna Haddouche, cheffe de service

01 57 02 61 28

ce.dpe2@ac-creteil.fr

DPE 5

**Gestion des disciplines littéraires :
lettres modernes, classiques,
philosophie, histoire-géographie**

Denis Althaparro, chef de service

01 57 02 60 86

ce.dpe5@ac-creteil.fr

DPE 6

**Gestion des disciplines artistiques et
sportives : EPS, arts plastiques,
arts appliqués, musique**

Samira Tifraouine, cheffe de service

01 57 02 60 97

ce.dpe6@ac-creteil.fr

DPE 7

**Gestion des disciplines techniques
(SVT, biochimie, économie,
économie-gestion, SES, STI)
et des CPE**

Cécile Capia-Cambounet,

cheffe de service

01 57 02 61 06

ce.dpe7@ac-creteil.fr

DPE 8

**Gestion des disciplines de lycée
professionnel, des PEGC**

Marie-Françoise Desjardins,

cheffe de service

01 57 02 61 18

ce.dpe8@ac-creteil.fr

DPE 10

**Gestion des mathématiques et
sciences physiques et des psy-EN**

Sylvie Troussel, cheffe de service

01 57 02 60 47

ce.dpe10@ac-creteil.fr

DPE 11

**Gestion des professeurs de langues
vivantes et de documentation**

Anouk Jacob-Kharat

01 57 02 60 80

ce.dpe11@ac-creteil.fr

Convention de stage inspecteurs

La présente convention a pour objet de régler les rapports

Entre :

Le rectorat de l'académie de Créteil,

Sis 4 rue Georges Enesco, 94 010 Créteil cedex

Représenté par

Monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil,

Ci-après dénommé « le rectorat »

D'une part

Et :

Sis.....

représenté par

Ci-après dénommé « le service d'accueil »

D'autre part

Pour l'organisation du stage effectué par les personnels d'inspection de l'académie de Créteil accomplissant leur formation initiale statutaire ci-après désignés.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

(L'organisme représenté par) ou le service d'accueil :

.....

accepte d'accueillir pour un stage d'étude :

Madame, Monsieur (*nom d'usage et prénom*).....

personnel d'inspection.

Ce stage aura une durée de 5 jours et se déroulera à la (aux) période(s) ci-après :

Du..... au.....

Il ne pourra pas être renouvelé.

ARTICLE 2

Pendant cette période, le stagiaire est rattaché administrativement au rectorat de Créteil.

ARTICLE 3

Durant son stage, le stagiaire est soumis aux prescriptions contenues dans le règlement intérieur du service d'accueil (présence, horaires, hygiène, sécurité,...).

En cas de manquement, le responsable de l'organisme pourra mettre fin au stage, sous réserve de prévenir le Recteur de l'académie de Créteil, avant le départ du stagiaire.

ARTICLE 4

Le stagiaire s'engage à respecter leur obligation de réserve pour ce qui concerne l'ensemble des informations auxquelles il aura accès durant son stage.

ARTICLE 5

Au cours du stage, le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de l'organisme.

Il continuera à percevoir son traitement et les prestations sociales auxquelles lui donne droit sa qualité d'inspecteur et de chef d'établissement stagiaire et à relever de la législation sur les accidents de service (article 34-2° alinéa 2 de la loi N°84-16 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat et circulaire N°74-328 du 16 sept 1974 relative aux accidents de service et du travail des fonctionnaires).

En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours de ce stage, soit au cours du trajet, le chef du service d'accueil s'engage à faire parvenir sans délai toutes les déclarations au rectorat (DAFOR, rectorat de Créteil, 4 rue Georges Enesco, 94010 Créteil cedex).

Enfin, la responsabilité civile du stagiaire en cas d'accident de nature à créer un préjudice aux tiers et notamment à l'organisme d'accueil, est couverte par son adhésion à :(compagnie d'assurance).

ARTICLE 6

Sa responsabilité civile étant susceptible d'être engagée en raison d'accidents causés au stagiaire par des tiers ou par d'autres personnes de l'organisme, en raison de sa présence sur les lieux de travail, le responsable de l'organisme se couvrira contre les conséquences des accidents dont il pourrait être tenu pour responsable, en application de l'article 1384 du code civil soit en souscrivant une police d'assurance, soit, s'il a déjà souscrit un tel contrat, en avisant sa compagnie d'assurance de la présence temporaire d'un membre de l'Éducation nationale parmi son personnel.

ARTICLE 7

A la fin de cette période, le stagiaire participera à une demi-journée de restitution collective. La possibilité est donnée au responsable du service d'accueil d'y participer.

ARTICLE 8

Pendant la durée du stage, les frais de restauration et d'hébergement sont à la charge du stagiaire.

Fait à	Fait à
Le	Le
Le représentant de l'organisme (nom et qualité, cachet) :	Le stagiaire,
Fait à,	
le	
Monsieur Daniel AUVERLOT,	
Recteur de l'académie de Créteil ou son représentant	



JORF n°0145 du 14 juin 2020
texte n° 28

Arrêté du 27 mars 2020 relatif à la formation professionnelle statutaire et à l'affectation des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires

NOR: MENH2000902A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/3/27/MENH2000902A/jo/texte>

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;
Vu l'avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale en date du 8 janvier 2020,
Arrêtent :

Article 1

La formation professionnelle statutaire des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale stagiaires, recrutés par voie de concours, prévue aux articles 8 et 25 du décret du 18 juillet 1990 susvisé, a pour objet de permettre, en complément des parcours professionnels antérieurs, l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions d'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional et d'inspecteur de l'éducation nationale, ainsi que le développement de compétences transversales relatives à une culture commune d'encadrement.

Article 2

La formation statutaire préalable à la titularisation des personnels mentionnés à l'article 1er est organisée sur une période d'un an.

Cette formation, qui permet notamment une prise de responsabilité immédiate, alterne :

1° L'exercice effectif des fonctions d'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional et d'inspecteur de l'éducation nationale, par l'accomplissement d'un stage en responsabilité dans l'académie d'affectation durant la période probatoire prévue aux articles 8 et 25 du décret du 18 juillet 1990 susvisé.

2° Des sessions de formation organisées par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et par les académies, d'une durée minimale de 154 heures complétées en tant que de besoin par des modules de formation complémentaires en tenant compte des parcours personnalisés de formation définis par les recteurs tels que mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Ces sessions incluent des modules de formation en présentiel et des activités complémentaires à distance, notamment par le biais d'un parcours numérique.

Les contenus de la formation statutaire développés à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation, en académie et au sein de la circonscription d'affectation s'inscrivent en complémentarité.

3° Un stage d'ouverture en entreprise ou au sein d'une entité externe au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ou la participation à une action de mobilité internationale d'une durée minimale de 30 heures fractionnable.

Article 3

Le stagiaire bénéficie d'un parcours personnalisé de formation défini au début de l'année de stage par le recteur, compte tenu des compétences acquises par le stagiaire dans ses fonctions antérieures.

Il s'engage à suivre le parcours de formation et à répondre aux exigences de la formation en termes d'assiduité et de productions.

Convention de stage Perdir

La présente convention a pour objet de régler les rapports

Entre :

Le rectorat de l'académie de Créteil,

Sis 4 rue Georges Enesco, 94 010 Créteil cedex

Représenté par

Monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil,

Ci-après dénommé « le rectorat »

D'une part

Et :

Sis.....

Représenté par

.....

Ci-après dénommé « le service d'accueil »

D'autre part

Pour l'organisation du stage effectué par les personnels de direction de l'académie de Créteil accomplissant leur formation initiale statutaire ci-après désignés.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

(L'organisme représenté par) ou le service d'accueil :

.....
.....

accepte d'accueillir pour un stage d'étude :

Madame, Monsieur

personnel de direction.

Ce stage aura une durée de 5 jours et se déroulera à la (aux) période(s) ci-après :

Du.....au.....

Il ne pourra pas être renouvelé.

ARTICLE 2

Pendant cette période, le stagiaire est rattaché administrativement au rectorat de Créteil.

ARTICLE 3

Durant son stage, le stagiaire est soumis aux prescriptions contenues dans le règlement intérieur du service d'accueil (présence, horaires, hygiène, sécurité,...).

En cas de manquement, le responsable de l'organisme pourra mettre fin au stage, sous réserve de prévenir le Recteur de l'académie de Créteil, avant le départ du stagiaire.

ARTICLE 4

Le stagiaire s'engage à respecter leur obligation de réserve pour ce qui concerne l'ensemble des informations auxquelles il aura accès durant son stage.

ARTICLE 5

Au cours du stage, le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération de l'organisme.

Il continuera à percevoir son traitement et les prestations sociales auxquelles lui donne droit sa qualité de chef d'établissement stagiaire et à relever de la législation sur les accidents de service (article 34-2° alinéa 2 de la loi N°84-16 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat et circulaire N°74-328 du 16 sept 1974 relative aux accidents de service et du travail des fonctionnaires).

En cas d'accident survenant au stagiaire soit au cours de ce stage, soit au cours du trajet, le chef du service d'accueil s'engage à faire parvenir sans délai toutes les déclarations au rectorat (DAFOR, rectorat de Créteil, 4 rue Georges Enesco, 94010 Créteil cedex).

Enfin, la responsabilité civile du stagiaire en cas d'accident de nature à créer un préjudice aux tiers et notamment à l'organisme d'accueil, est couverte par son adhésion à :(compagnie d'assurance).

ARTICLE 6

Sa responsabilité civile étant susceptible d'être engagée en raison d'accidents causés au stagiaire par des tiers ou par d'autres personnes de l'organisme, en raison de sa présence sur les lieux de travail, le responsable de l'organisme se couvrira contre les conséquences des accidents dont il pourrait être tenu pour responsable, en application de l'article 1384 du code civil soit en souscrivant une police d'assurance, soit, s'il a déjà souscrit un tel contrat, en avisant sa compagnie d'assurance de la présence temporaire d'un membre de l'Éducation nationale parmi son personnel.

ARTICLE 7

A la fin de cette période, le stagiaire participera à une demi-journée de restitution collective. La possibilité est donnée au responsable du service d'accueil d'y participer.

ARTICLE 8

Pendant la durée du stage, les frais de restauration et d'hébergement sont à la charge du stagiaire.

Fait à	Fait à
Le	Le
Le représentant de l'organisme (nom et qualité, cachet) :	Le stagiaire,
Fait à	Fait à
Le	Le
Le chef d'établissement d'accueil (nom et qualité, cachet) :	Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur de l'académie de Créteil ou son représentant



JORF n°0145 du 14 juin 2020
texte n° 27

Arrêté du 27 mars 2020 relatif à la formation professionnelle statutaire des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale et à la formation d'adaptation à l'emploi des personnels détachés dans ce corps

NOR: MENH2000856A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2020/3/27/MENH2000856A/Jo/texte>

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale, notamment son article 9 ;
Vu le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;
Vu l'avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale en date du 8 janvier 2020,
Arrêtent :

Article 1

La formation professionnelle statutaire des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation stagiaires, recrutés par voie de concours ou après inscription sur liste d'aptitude, prévue à l'article 9 du décret du 11 décembre 2001 susvisé, a pour objet de permettre l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice des fonctions définies à l'article 2 du même décret ainsi qu'à apporter la connaissance de l'environnement professionnel dans lequel ces fonctions s'exercent.
Cette formation prépare les personnels de direction à la mission de direction d'un établissement public local d'enseignement en qualité de représentant de l'Etat et d'organe exécutif de l'établissement.

Article 2

La formation statutaire préalable à la titularisation dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation est organisée sur une période d'un an.
Cette formation, destinée à permettre une prise de responsabilité immédiate, alterne :
1° L'exercice effectif des fonctions mentionnées à l'article 1er, par l'accomplissement d'un stage en responsabilité dans l'établissement d'affectation durant la période probatoire prévue à l'article 9 du décret du 11 décembre 2001 susvisé. Le chef d'établissement d'accueil est en charge de la formation durant cette période.
2° Des sessions de formation organisées par l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation et par les académies, d'une durée minimale de 154 heures complétées en tant que de besoin par des modules de formation complémentaires en tenant compte des parcours personnalisés de formation définis par les recteurs tels que mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.
Ces sessions incluent des modules de formation en présentiel et des activités complémentaires à distance, notamment par le biais d'un parcours numérique.
Les contenus de la formation statutaire développés à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation, en académie et au sein de l'établissement d'affectation s'inscrivent en complémentarité.
3° Un stage d'ouverture en entreprise ou au sein d'une entité externe au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ou la participation à une action de mobilité internationale d'une durée minimale de 30 heures fractionnable.

Article 3

Le stagiaire bénéficie d'un parcours personnalisé de formation défini au début de l'année de stage par le recteur, compte tenu des compétences acquises par le stagiaire dans ses fonctions antérieures.

 @accreteil

 facebook.fr/academie.creteil

 linkedin.com/company/academie-de-creteil/

 @academiereiteil

